



PLAN CLIMAT

AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

de la Vire au Noireau

Cahier n° 4 : Plan d'actions

Ce document a été réalisé par le SDEC ENERGIE, pour le compte et sous la responsabilité de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau.

Sommaire général du PCAET

Le PCAET de l'Intercom de la Vire au Noireau se constitue de 5 cahiers, parfois eux-mêmes divisés en différentes parties. Les cahiers trop volumineux sont séparés en plusieurs fichiers, pour des raisons de facilité de lecture :

- **Cahier n° 1 / Le préambule**
- **Cahier n° 2 / Le diagnostic.**
 - Il se compose de 18 parties, regroupées en 6 fichiers :
 - Fichier 1 : profil énergie-air-climat du territoire (parties 1 à 6)
 - Fichier 2 : diagnostic sectoriel *population-habitat-mobilité* (parties 7 à 9)
 - Fichier 3 : diagnostic sectoriel *tertiaire-industrie* (parties 10 à 11)
 - Fichier 4 : diagnostic sectoriel *agriculture-réseaux-déchets* (parties 12 à 14)
 - Fichier 5 : diagnostic sectoriel *environnement-vulnérabilité* (parties 15 à 16)
 - Fichier 6 : études des potentiels (parties 17 à 18)
- **Cahier n° 3 / La stratégie**
- **Cahier n° 4 / Le plan d'actions**
- **Cahier n° 5 / Rapport environnemental (synthèse de l'évaluation environnementale stratégique)**

Le sommaire précis est donné au début de chaque fichier.

Sommaire du plan d'actions

| | |
|--|-----------|
| Méthode d'élaboration | 5 |
| 1. Rappel des axes stratégiques | 5 |
| 2. Ateliers de concertation | 5 |
| <i>Comités techniques (COTECH) PCAET élargis.....</i> | <i>6</i> |
| <i>Présentation dans les pôles de proximité.....</i> | <i>10</i> |
| 3. Présentation du plan d'actions du PCAET : prise en main | 10 |
| Présentation du plan d'actions..... | 13 |
| 1. Planification/Aménagement..... | 13 |
| 2. Communication | 19 |
| 3. Déchets..... | 25 |
| 4. Habitat | 32 |
| 5. Bâtiments publics | 39 |
| 6. Réseaux publics | 43 |
| 7. Mobilité..... | 50 |
| 8. Entreprises | 57 |
| 9. Agriculture et Environnement..... | 60 |
| Suivi et évaluation | 69 |
| 1. Estimation budgétaire..... | 69 |
| 2. Indicateurs de suivi et évaluation pour une amélioration continue du plan | 69 |
| Analyse du plan d'actions au regard de la stratégie..... | 70 |
| 1. Organisation du plan d'actions au regard des axes stratégiques..... | 70 |
| 2. Les actions emblématiques | 70 |
| Annexes..... | 73 |
| 1. Liste des principales abréviations utilisées dans le PCAET | 73 |
| 2. Synthèse du programme d'actions | 78 |

Méthode d'élaboration

1. Rappel des axes stratégiques

→ Faire de la lutte contre le changement climatique un levier de développement territorial équilibré et solidaire

Les axes stratégiques de rang de priorité 1 :

1. **Améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti privé et public**
2. **Renforcer les démarches éco-responsables de la collectivité et faire des communes des colibris de la transition énergétique**
3. **Lutter contre l'isolement et la marginalisation des populations**
4. **Organiser la mobilité durable sur le territoire, de manière socialement acceptable, économiquement soutenable et respectueuse de l'environnement**

Les axes stratégiques de rang de priorité 2 :

5. **Préserver le potentiel agricole du territoire, par le maintien des surfaces agricoles et l'évolution des pratiques pour des exploitations résilientes au changement climatique**
6. **S'appuyer sur le monde agricole, acteur clé de la transition écologique du territoire, grâce à la production d'énergie renouvelable, en particulier la valorisation de la biomasse énergie, aux pratiques agro-environnementales, aux circuits courts etc.**
7. **Préserver et développer la trame verte et bleue, gage de résilience au changement climatique**
8. **Gagner en autonomie énergétique en valorisant les ressources locales**
9. **S'appuyer sur l'économie circulaire pour maintenir et augmenter les richesses du territoire**

2. Ateliers de concertation

Dans le cadre de la démarche collective à mettre en place avec les acteurs locaux pour l'élaboration du plan d'actions du PCAET (Plénières et ateliers), des ateliers de concertation ont été organisés. Ces ateliers ont pour objectif :

- D'informer de la démarche PCAET en cours
- De faire connaître les services et actions déjà engagées et prévues par la collectivité allant dans le sens de la transition énergétique
- De faire connaître aux élus les services et actions proposés par les autres acteurs du territoire
- De connaître les projets des acteurs du territoire et les partager (création de synergies)
- D'impulser de nouvelles actions

L'ensemble des discussions et contributions doivent alimenter le plan prévisionnel d'actions du PCAET. Il comporte des actions portées par les collectivités et leur groupements (EPCI, syndicats...), mais également les actions portées par les autres acteurs du territoire, qu'ils soient publics ou privés.

Ces ateliers de concertation se présentent sous deux formats distincts :

- ➔ Témoignages et proposition d'acteurs locaux dans le cadre des comités techniques PCAET élargis
- ➔ Information et concertation des élus locaux par des réunions publiques délocalisées dans les pôles de proximité

Comités techniques (COTECH) PCAET élargis

L'Intercom de la Vire au Noireau a organisé 4 demi-journées d'ateliers de concertation dans le cadre de réunions du comité technique (COTECH) PCAET. Un certain nombre d'acteurs identifiés suite au travail de diagnostic y ont été invités.

- Certains acteurs « cibles » étaient invités en qualité « d'intervenants », pour témoigner de leur action et de propositions. Un temps de présentation de plusieurs dizaines de minutes leur était attribué.
- D'autres acteurs étaient invités en qualité de participants, de par leur action dans le domaine étudié. Ils étaient invités à se présenter et apporter des compléments d'information, des remarques sur les initiatives présentées ou des propositions de contribution au PCAET.

Ces ateliers ont tous débutés par une présentation de ce qu'est un PCAET et des attentes par rapport à un plan d'actions, à savoir qu'il soit partagé entre des actions des structures publiques et des actions d'autres acteurs du territoire. Les présentations des intervenants suivaient, en consacrant des temps d'échanges avec les participants.

Liste des ateliers, programme et structures invitées :

➤ **Atelier Mobilité solutions de mobilité en milieu rural**

Mardi 11 décembre 2018, de 14h30 à 16h

- 14h30 /14h40 : SDEC ENERGIE
Etat de lieux des actions mobilité sur IVN
- 14h45 / 15h30 : ETAPE Emploi/Mobylis et Dynamia
- 15h30/16h : 30 min d'échange

Personnes invitées :

| Structure | Nom Prénom ou groupe |
|--|--|
| INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU | Cotech PCAET |
| SDEC ENERGIE | Fanny Lemaire |
| REGION NORMANDIE (excusée) | Magalie Ragot-Hadjali Estelle RECOUPE |
| ETAPE EMPLOI/MOBYLIS | Clémentine LIBOIS |
| DYNAMIA | Laëtitia BLANQUART |
| Maison familiale et rurale (excusée) | Sylvie LUBIN |
| CCAS Vire (excusé) | M. DOLET |
| CCAS Condé (excusé) | Stéphanie ROGER |
| Circonscription d'action sociale du Calvados | Emmanuelle ROBIN |

➤ **Atelier Habitat (partie 1) vers l'éco-construction et la massification de la rénovation**

Mardi 11 décembre 2018, de 16h15 à 17h45

- 16h15 / 16h25 : SDEC ENERGIE / IVN
Etat des lieux des programmes de lutte contre la précarité énergétique en cours
- 16h25 / 16h40 : CIER

- Programme tuteur habitat et auto-réhabilitation accompagnée
- 16h40 / 17h : Biomasse Normandie
Préfiguration d'un Espace Habitat : l'accompagnement territorialisé de l'espace Info Energie
- 17h / 17h15 : ARPE
Présentation actions de formation des artisans et chantiers participatifs
- 17h15 / 17h45 : 30 min d'échange

Personnes invitées :

| Structure | Nom Prénom ou groupe |
|---|--------------------------------------|
| INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU | Cotech PCAET |
| SDEC ENERGIE | Fanny Lemaire |
| DDTM / ANAH (excusée) | Hélène CHAUVÉAU |
| CIER | Tom LACHERAY et Sébastien NASCIMENTO |
| BIOMASSE NORMANDIE | Paul CALBERG-ELLEN et Nicolas MARIE |
| ARPE | François GLAIZOT |
| Maison familiale et rurale (excusée) | Sylvie LUBIN |
| CCAS Vire (excusé) | M. DOLET |
| CCAS Condé (excusé) | Stéphanie ROGER |
| Circonscription d'action sociale du Calvados | Emmanuelle ROBIN |
| CAF (excusée) | Odile ANNE |
| Chambre des Métiers et de l'Artisanat (excusée) | Pauline RADIGUE |

➤ **Atelier Energies renouvelables quelles structures pour vous accompagner ?**

Mardi 18 décembre 2018, de 14h30 à 15h45

- 14h30 / 14h50 : SDEC Energie
Introduction, présentation du Plan Méthanisation Normandie et retour d'expérience sur la visite d'une installation de méthanisation à la ferme à Liffré
- 14h50 / 15h15 : Normandie Energies
Présentation de l'association et de ses activités
- 15h15 / 15h45 : 35 minutes d'échanges

Personnes invitées :

| Structure | Nom Prénom ou groupe |
|---|---------------------------------|
| INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU | COTECH PCAET |
| SDEC ENERGIE | Fanny LEMAIRE |
| INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU (excusé) | Philippe NEUVILLE |
| Normandie Energies | Marc RAPIN et Nathalie QUEINNEC |
| Arbor & SENS (excusé) | Louis VENUTO |
| ENERCOOP (excusé) | Pierre LARIBLE |
| Région (excusé) | Mickaël TAOUI |
| VAGABONDS DE L'ENERGIE | Clément BRESCIANI |

➤ **Atelier Participation citoyenne accompagner le changement des habitudes et réveiller les consciences**

Mardi 18 décembre 2018, de 16h à 17h45

- 16h / 16h15 : Caen la Mer
Campagne Docteur Watt de la communauté d'agglomération la Caen-la-Mer
- 16h15 / 16h25 : QUESTIONS
- 16h25 / 16h40 : Les Vagabonds de l'Energie

Conférences/vidéos dynamiques citoyennes. Illustration : contribution au développement d'un projet d'énergie citoyenne sur la commune de Rouen

- 16h40 / 17h00 : Association Monnaie Normande Citoyenne
Le Rollon et les monnaies locales
- 17h00 / 17h20 : Association Bio Normandie
Défi Familles à alimentation positive
- 17h20 / 17h45 : 20 min d'échange

Personnes invitées :

| Structure | Nom Prénom ou groupe |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU | COTECH PCAET |
| SDEC ENERGIE (excusé) | Fanny LEMAIRE |
| UCIA Vire Avenir | Karine MESLIN |
| UCIA de Condé (excusé) | Cyril OLIVIER |
| VAGABONDS DE L'ENERGIE | Clément BRESCIANI |
| Monnaie Normande Citoyenne | Frédéric SAUVADET |
| Association Bio Normandie | François PAILLARD et Marie THOMASSIN |
| Caen la Mer | Mathieu LE ROUX |

➤ **Atelier Environnement la GEMAPI et les déchets**

Mardi 15 janvier 2019, de 9h00 à 11h15

- 9h – 9h10 : SDEC Energie
Introduction

Partie GEMAPI

- 9h10 – 9h30 : IVN
Le programme de restauration des cours d'eau et la continuité écologique (présentation du programme régional)
- 9h30 – 9h45 : CPIE
Les bassins Natura 2000 (La Souleuvre et la Druance)
- 9h45 – 10h00 : Le Dit de l'Eau
Présentation des actions de l'association et du projet classe d'eau élus

Partie déchets

- 10h00 – 10h20 : Région
La politique en faveur des biodéchets
- 10h20 – 10h35 : SIRTOM
Actions du PLPDMA
- 10h35 – 11h15 : 40 min d'échanges

Personnes invitées :

| Structure | Nom Prénom ou groupe |
|--|----------------------|
| INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU | COTECH PCAET |
| SDEC ENERGIE | Fanny LEMAIRE |
| Région –service environnement (excusé) | Maxime LEPAILLEUR |
| Agence de l'Eau Seine-Normandie (excusé) | Fabrice BODREN |
| CPIE Collines Normandes | Julie THIVOL |
| Le Dit de l'Eau | Sandrine QUILLET |
| Région – service déchets | Guillaume DEAL |
| ADEME (excusé) | Vincent DESGRANGES |
| SIRTOM | Anne MOREAU |
| SEROC (excusé) | Stéphane MAZZOLENI |
| IVN –mission continuité écologique | Anne GALIVEL |
| IVN –service déchets | Delphine AUGUSTIN |

| | |
|--|-----------------------------------|
| DDTM service eau et biodiversité (excusé) | Pascal Lainé |
| Conseil Départemental du Calvados (excusé) | Joel DESTRES / Jean-Georges PARIS |
| Fédé de pêche | Yannick SALAVILLE |
| Normandie Grands Migrateurs | Jérémie CORRE |
| Conservatoire des Espaces Naturels | DUFAY Lucie |
| Condé-en-Normandie | Anne PELET |
| Noues de Sienne (excusé) | Lénaïck FAVRAIS |
| Souleuvre-en-Bocage (excusé) | Jérôme LECHARPENTIER |
| Valdallière (excusé) | Jean PAVIE |
| Vire Normandie (excusée) | Annie ROSSI |

➤ **Atelier Agriculture bois énergie et circuits courts**

Mardi 15 janvier 2019, de 11h30 à 13H00

- 11h30 – 11h40 : SDEC Energie
Introduction
- 11h40 – 12h00 : FR CUMA / Bois Haienergie 14
Filières agricoles
- 12h00 – 12h20 : IVN
Présentation de la filière bois énergie de Valdallière par des élus du COTECH
- 12h20 - 12h40 : Caen Normandie Métropole
Projet Alimentaire Territorial du Pôle Métropolitain
- 12h40 / 13h00 : 20 min d'échange

Personnes invitées :

| Structure | Nom Prénom ou groupe |
|--|---|
| INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU | COTECH PCAET |
| SDEC ENERGIE | Fanny LEMAIRE |
| Bois Energie 14 | Clément GOSSELIN |
| CUMA Ecovaloris | Christian MARY |
| CRPF (excusé) | Eric HINCELIN |
| Valdallière (excusé) | Jean PAVIE |
| Pôle Métropolitain Caen | Valérie ROBERT |
| Conseil Départemental du Calvados (excusé) | Joël DESTRES / Jean-Georges PARIS |
| FRCIVAM | Laurine MAGNIER (excusée) et Olivier DAMIEN |
| Chambre d'Agriculture | Luc BERTRAND |
| Lycée Professionnel agricole (excusé) | Xavier BAUDOIN |
| ONF – Office National des Forêts (excusé) | Véronique ETIENNE |
| Condé-en-Normandie | Anne PELET |
| Noues de Sienne (excusé) | Lénaïck FAVRAIS |
| Souleuvre-en-Bocage (excusé) | Jérôme LECHARPENTIER |
| Vire Normandie (excusée) | Annie ROSSI |
| Association Bio Normandie | François PAILLARD |

➤ **Atelier Habitat (partie 2)**

Mardi 15 janvier 2019, de 14h à 16h

- 14h – 14h30 : SDEC Energie
Introduction et présentation de la politique régionale Chèque éco-énergie de massification de la rénovation
- 14h30 – 15h10 : ANAH
Lutte contre la précarité énergétique
- 15h10 – 15h30 : CMAi
Formation et montée en compétence des artisans
- 15h30 – 16h00 : 30 min d'échanges

Personnes invitées :

| Structure | Nom Prénom ou groupe |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU | COTECH PCAET |
| SDEC ENERGIE | Fanny LEMAIRE |
| DDTM / ANAH | Hélène CHAUVEAU |
| Région (excusée) | Anne-Gaëlle CARO |
| Chambre des Métiers et de l'Artisanat | Pauline RADIGUE |
| CCI (excusé) | Carole REMIGEREAU / Florence VIVER |
| Calvados Habitat | Sylvain ARTIS |
| SEMIVIR | Laetitia MARY |
| Condé-en-Normandie | Anne PELET |
| Noues de Sienne (excusé) | Lénaïck FAVRAIS |
| Souleuvre-en-Bocage (excusé) | Jérôme LECHARPENTIER |
| Valdallière (excusé) | Jean PAVIE |
| Vire Normandie (excusée) | Annie ROSSI |

Les structures excusées ont été invitées à produire une contribution écrite.

Suite à ces ateliers, le COTECH s'est réuni pour sélectionner les actions qui lui semblaient intéressantes de proposer et de réaliser dans le programme du PCAET.

Une première ébauche de plan d'actions a ainsi pu être établie, à partir :

- de ces ateliers
- des programmes de transition énergétique des communes de Vire Normandie, Valdallière et Condé-en-Normandie
- des actions inscrites par l'Intercom de la Vire au Noireau dans le contrat de ruralité avec l'Etat, le contrat de territoire avec le Département et le contrat de territoire avec la Région.

Présentation dans les pôles de proximité

Le projet de PCAET a été présenté en réunions publiques dans les 5 pôles de proximité. La présentation portait sur des éléments succincts de diagnostic climat air énergie, la stratégie établie par l'Intercom et le programme d'actions prévisionnel. Elles ont permis de collecter des remarques et autres propositions d'actions afin **d'ajuster le programme d'actions dans un dernier COTECH PCAET.**

Les 5 réunions ont rassemblé plus d'une centaine de personnes :

| pôle de proximité | date de la rencontre | nombre de participants à la réunion |
|--|----------------------|-------------------------------------|
| Condé (ex CDC pays de Condé et de la Druance) | 11 février 2019 | une vingtaine de personnes |
| Noues-de-Sienne (ex Intercom Séverine) | 26 février 2019 | 20 à 25 personnes |
| Vire Normandie | 27 février 2019 | une quinzaine de personnes |
| Valdallière | 4 mars 2019 | une cinquantaine de personnes |
| Souleuvre-en-Bocage | 12 mars 2019 | une vingtaine de personnes |

3. Présentation du plan d'actions du PCAET : prise en main

Thèmes

Le plan d'actions de l'Intercom de la Vire au Noireau se compose de :

- 9 thèmes : planification/aménagement, communication, déchets, habitat, bâtiments publics, réseaux publics, mobilité, entreprises et agriculture/environnement

- 36 actions
- 137 sous-actions

Arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

Les secteurs d'activité de référence mentionnés au I de l'article R. 229-52 pour la déclinaison des éléments chiffrés du diagnostic et des objectifs stratégiques et opérationnels du plan climat-air-énergie territorial sont les suivants : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie (hors production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de gaz à effet de serre, dont les émissions correspondantes sont comptabilisées au stade de la consommation).

Les thèmes choisis rejoignent plus ou moins directement les secteurs réglementaires. Voici le tableau des correspondances, qui en permet la lecture :

| Thématiques du plan d'actions du PCAET | secteurs d'activités réglementaires correspondant |
|--|---|
| planification/aménagement | <i>transversal</i> |
| communication | |
| déchets | DECHETS |
| habitat | RESIDENTIEL |
| bâtiments publics | TERTIAIRE |
| réseaux publics | |
| entreprises (E1) | |
| entreprises (E2 et E3) | INDUSTRIE |
| mobilité | TRANSPORT ROUTIER |
| agriculture/environnement | AGRICULTURE |

Champ d'intervention

Chaque action est évaluée par rapport à ses incidences sur les différents facteurs abordés dans un PCAET, à savoir si elle agit sur :

-  les consommations d'énergie
-  les énergies renouvelables
-  les émissions de gaz à effet de serre
-  la qualité de l'air
-  L'adaptation au changement climatique

Actions « phares » :

Certaines actions ou sous-actions sont qualifiées « phare » :  ce sont les actions « identitaires » du PCAET de l'Intercom de la Vire au Noireau, sur lesquelles s'appuyer pour communiquer vers les communes et le grand public.

Autres données

Pour chaque sous-action, le plan d'actions identifie (de manière plus ou moins complète) :

- le maître d'ouvrage (ou porteur de l'action)

- la personne référente (en charge de l'action)
- les partenaires et structures « ressource »
- le coût prévisionnel de l'action (estimé en TTC, seulement pour les sous-actions sous maîtrise d'ouvrage Intercom de la Vire au Noireau dans le cadre d'une dépense spécifique et bien identifiée au PCAET)
- le calendrier prévisionnel (échancier)
- les indicateurs de réalisation
- les objectifs

Le rôle de l'EPCI est d'animer, de fédérer, accompagner, sensibiliser, communiquer et mettre en œuvre une partie de ce programme. D'autres parties du plan d'actions du PCAET sont aussi portées par des acteurs du territoire souhaitant être partenaires du PCAET et s'engager pour la transition énergétique.

La synthèse du plan d'actions est consultable sous la forme d'un tableau, en annexe.

Le plan d'actions du PCAET est un plan programme pluriannuel **prévisionnel**. Il constitue une **feuille de route** pour l'action de l'Intercom, des collectivités et des autres acteurs du territoire, pour réaliser la transition énergétique et remplir les objectifs stratégiques qui ont été définis dans ce même PCAET.

La mise en œuvre des actions indiquées dans ce plan programme et les dépenses financières associées devront être confirmées chaque année par les organes délibérants concernés (conseil communautaire, conseils municipaux, assemblées générales des associations...).

Les partenaires et structures ressources identifiées pourront évoluer fonction de l'évolution des activités des acteurs locaux et régionaux, ainsi que des partenariats engagés.

Présentation du plan d'actions

1. Planification/Aménagement

P1/ Mettre en œuvre et financer le PCAET



Action transversale : une démarche « PCAET » doit toucher les 5 thématiques : consommations d'énergie, énergies renouvelables, émissions de gaz à effet de serre, qualité de l'air et adaptation au changement climatique

| P1.1 Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET | | | |
|--|--------------------|--------------------------------------|---|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Intercom | SDEC ENERGIE, DDTM | 40 000 €/an | 2020/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> nb réunions COTECH PCAET /an chargé de mission en charge du PCAET : nb d'équivalent temps plein (ETP) nombre de conventions de partenariat signées | | | 2 réunions par an du COTECH PCAET 1 ETP/an |
| <i>Détail de l'action, précisions :</i> | | | |
| Une fois le PCAET approuvé, le plan programme a une durée de validité de 6 ans, avec une évaluation à mi-parcours. L'Intercom devra le mettre en œuvre et suivre son application. Un chargé de mission animation PCAET devra être embauché. C'est la commission Urbanisme/Environnement qui sera en charge de son suivi. La mise en œuvre du PCAET consistera pour partie à engager de nouveaux partenariats servant les orientations stratégiques du PCAET, indispensables à la réalisation des objectifs stratégiques. | | | |

| P1.2 S'engager dans des démarches volontaires de transition énergétique | | | |
|---|---------------------|--------------------------------------|---|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Intercom, communes | Région, ADEME, Etat | | 2019/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> nombre de labels CITERGIE et degré de label nombre de démarches volontaires | | | 1 label CITERGIE (en cours) 3 démarches volontaires de transition énergétique (en cours) |
| <i>Détail de l'action, précisions :</i> | | | |
| Cette mesure consiste à encourager la conduite de démarches volontaires vertueuses et globales. Par exemple, CITERGIE est un label qui récompense les collectivités en et EPCI qui agissent sur leurs pratiques internes, dans un souci d'amélioration continue de la gestion de l'énergie. 6 domaines sont évalués par un conseiller : la planification énergétique, le patrimoine, l'approvisionnement en eau et en énergie, l'organisation en interne, la mobilité et la communication. C'est un label décliné à l'échelle européenne et strictement évalué par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe), avec des auditeurs conventionnés qui évaluent les collectivités. Les collectivités sont notées proportionnellement à leur potentiel d'action, fonction de leurs compétences. Si elles réalisent plus de 50% de leur potentiel, elles sont labellisées CITERGIE. En deçà, elles sont CAP' CITERGIE, et au-delà de 75% du potentiel réalisé, elles sont CITERGIE GOLD. Le label est attribué pour 4 ans. Vire Normandie est labellisé CITERGIE jusqu'en 2020. L'objectif est de concerner ce niveau de label par la suite. D'autres démarches sont en cours sur le territoire, en réponse à un appel à manifestation d'intérêt régional « Territoires bas-normands en transition énergétique ». Vire Normandie et le territoire du pôle de proximité de Condé ont été lauréats en 2016 et Valdallière en 2017. L'intercom est par ailleurs lauréate de l'AMI « Economie circulaire en Normandie ». | | | |

| P1.3 Financer et budgéter la politique « climat air énergie » du territoire | | | |
|--|---|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Intercom, autres maîtres d'ouvrages | SDEC ENERGIE, ADEME, Etat, Région, Conseil départemental... | | 2020/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Budget intercommunal du PCAET (euros/hab.an) • Montant d'aides perçues (en €/an) | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> L'Intercom devra prévoir chaque année à son budget les dépenses de mise en œuvre du plan d'actions du PCAET. Des recettes, sous la forme de subventions, pourront être perçues pour certaines actions.</p> | | | |

| P1.4 Etudier un partage plus équitable de l'IFER entre les communes et l'Intercom | | | |
|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Intercom | communes | | 2020/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> L'objectif est d'encourager la mobilisation des communes dans de nouveaux projets éoliens. Conformément aux dispositions de l'article 1519 D du code général des impôts (CGI), les éoliennes sont soumises à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Les installations imposées sont celles supérieures ou égales à 100 kilowatts. Le tarif de l'IFER est fixé au 1er janvier 2019 à 7,57 € par kilowatt de puissance électrique installée au 1er janvier de l'année d'imposition. Les bénéficiaires de cet impôt sont pour 20% les communes, pour 50% l'EPCI et pour 30% le département. Cette mesure consiste à étudier une répartition différente des bénéfices de cet impôt, avec une part plus importante à destination des communes, dont l'implication dans les projets est indispensable pour leur réussite, mais au détriment du budget intercommunal.</p> | | | |

| P1.5 Valoriser les travaux d'économie d'énergie par les CEE (certificats d'économie d'énergie) | | | |
|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Intercom, communes | SDEC ENERGIE | | 2019/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des CEE (kWh cumac valorisé/an) | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Suite à certaines actions conduisant à des économies d'énergie, grâce à la valorisation des CEE, les certificats d'Economie d'Energie. Ces certificats doivent être demandés par l'Intercom et les communes suite à des travaux de rénovation (liste des fiches de travaux et actions éligibles sur http://atee.fr/c2e/certificats-deconomies-denergie-principe-des-fiches-d-operations-standardisees-deconomies-denergie). Les CEE peuvent ensuite être vendus aux « obligés » sur une bourse d'échange (plate-forme EMMY). L'Intercom et les communes (« les éligibles ») peuvent également financer leurs travaux en contractualisant directement avec un opérateur qui effectuera les démarches administratives de valorisation et vente des CEE. Le SDEC ENERGIE propose ainsi une mise en relation via la plate-forme NR-PRO : https://nr-pro.fr/mb/sdec/certificat-d-economie-d-energie-cee.html</p> | | | |

P2/ Planifier l'urbanisation et limiter l'étalement urbain

Incidences :



La planification de l'urbanisation doit permettre de limiter les consommations de terres agricoles (impact sur le stock de carbone), préserver les espaces naturels (impact sur le milieu naturel et la vulnérabilité au changement climatique), réduire l'exposition des populations à la pollution de l'air et limiter les consommations d'énergie (réduction de certains déplacements et valorisation des bâtiments existants au lieu de réaliser des constructions neuves).

| P2.1 Réviser le SCoT | | | |
|--|------------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Intercom | Communes, DDTM, CAUE, PPA... | 216 000 € | 2020/2022 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Objectifs de nouvelles surfaces à urbaniser (en ha) • Objectifs de surfaces en friche/dents creuses à réhabiliter | | | |
| <i>Détail de l'action, précisions :</i> | | | |
| <p>Le SCOT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Le SCOT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.</p> <p>Le SCOT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.</p> <p>Le nouvel EPCI Intercom de la Vire au Noireau est à cheval sur deux périmètres de SCoT. Il convient de réviser le SCoT du Bocage pour l'adapter à ce nouveau périmètre de l'Intercom de la Vire au Noireau.</p> | | | |

| P2.2 Réhabiliter le patrimoine de la reconstruction | | | |
|--|--|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Vire Normandie, SEMIVIR | Région, Etat, Département, DREAL, DDTM | | 2019/2021 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • nombre d'immeubles réhabilités | | | |
| <i>Détail de l'action, précisions :</i> | | | |
| <p>Cette mesure consiste à mettre en œuvre une stratégie globale de revitalisation d'une ville reconstruite, par la rénovation de bâtiments, la réhabilitation des parties communes des copropriétés (mise en accessibilité, traitement des cœurs d'îlots, traitement des façades d'immeubles présentant un intérêt architectural, redynamisation commerciale...)</p> <p>La réhabilitation des logements et commerces au cœur de la ville évite l'étalement urbain sur les terres agricoles en périphérie.</p> | | | |

| P2.3 Poursuivre l'observatoire du foncier sur les dents creuses | | | |
|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Vire Normandie | EPFN et Région | | 2019/2021 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • nombre d'hectares de dents creuses | | | |

| |
|---|
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> L'objectif est de créer un observatoire foncier local en partenariat avec l'EPFN et la Région. L'EPF Normandie et le Conseil Régional ont mis en place les conditions de cet accompagnement au travers de marchés publics, permettant localement à des bureaux d'étude d'intervenir à la demande des intercommunalités. Les missions principalement prises en charge par le dispositif partenarial d'observation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La production d'informations essentielles à la compréhension du contexte foncier (documents d'urbanisme numérisés au format SIG, repérage des outils fonciers mis en place par les communes, etc...); • L'analyse du contexte foncier, au travers de la rencontre avec ses acteurs (collectivités publiques et opérateurs privés) et de la prise en compte de phénomènes observés. Cette analyse apporte notamment des informations sur les marchés immobiliers (terrains et maisons) et sur la mesure de la consommation foncière; • L'accompagnement à la mise en place d'une stratégie foncière, notamment pour permettre la réalisation des objectifs d'un SCoT, d'un PLH ou un d'PLU-I. <p>Plus d'infos : http://www.epf-normandie.fr/Actualites/Observatoire-foncier/Les-observatoires-fonciers-locaux</p> |
|---|

P3/ Prendre en compte les enjeux climat-air-énergie dans la politique d'urbanisme et d'aménagement

Incidences : 

L'urbanisme, avec des objectifs d'accueil de nouvelles populations et la planification d'infrastructures, impacte directement (et négativement) les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique.

En revanche, la production d'énergie renouvelable qui peut être encouragée vient se substituer à la consommation d'énergies fossiles ou nucléaire en France. Elle agit ainsi indirectement (de manière positive) sur les émissions de GES et la qualité de l'air (vis-à-vis des polluants atmosphériques comme de la radioactivité).

Toutefois, certaines installations d'énergies renouvelables peuvent avoir un impact négatif sur l'adaptation au changement climatique en venant dégrader des parcelles naturelles ou agricoles, ou en ayant un impact fort sur la biodiversité. C'est pourquoi les objectifs ont été dimensionnés de manière à prendre en compte le milieu physique, naturel et humain.

| | | | |
|-------------|---|------------------------------|--------------------------------------|
| P3.1 | créer des éco-quartiers et des opérations d'aménagement à haute valeur environnementale | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> |
| | communes | SEMIVIR, Région, DREAL, DDTM | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Nb d'OAP avec des exigences environnementales • Labellisation nationale Ecoquartier d'une ou plusieurs opérations (oui/non) | | 2 écoquartiers |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Les OAP sont les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Elles comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. Elles définissent entre autre les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune. Elles pourront ainsi préciser les conditions d'implantations des constructions pour permettre de bonne performance énergétique, les conditions d'approvisionnement en énergie et les modalités de circulation, notamment pour favoriser les modes doux. Les OAP devront organiser les aménagements pour que les projets respectent le développement durable du territoire. Quelques opérations seront conduites de manière à obtenir le label « Ecoquartier », par exemple à Vire Normandie sur un site à St-Germain de Tallevende et pour le quartier Ste-Anne. Le label Ecoquartier est une démarche nationale de reconnaissance des opérations exemplaires. Ce label est construit sur la base d'un référentiel de 20 engagements, qui recouvre tous les aspects de l'aménagement durable : de la démarche de projet (gouvernance, pilotage, localisation du projet, évaluation, etc.), aux aspects plus techniques liés au cadre de vie et aux usages (mixité sociale, vivre ensemble, solidarité, santé et sécurité, densité, formes urbaines), au développement économique et territorial (mixité fonctionnelle, emplois, circuits courts, mobilité, etc.), ainsi qu'à la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques (eau, biodiversité, énergie, déchets et adaptation aux changements climatiques). Plus d'infos : http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/les-ecoquartiers</p> | | |

| | | | |
|---|---|--------------------------------------|-------------------|
| P3.2 Revitaliser les centres-bourgs et pôles urbains | | | |
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| communes | Etat, Région, Maison de l'Architecture, DRAC, EPFN, CAUE, Conseil départemental, ADEME, Intercom, Caisse des Dépôts, groupe action logement, ANAH | | 2019/2020 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Cette mesure consiste à rendre plus attractifs les bourgs et pôles urbains. Cela passe par l'amélioration du bâti. La construction de nouveaux logements au cœur de la ville, ou la réhabilitation des logements vacants ou vieillissants contribue à sa densification et évite l'étalement urbain sur les terres agricoles, en périphérie. Les logements sont à proximité des services, ce qui permet d'accueillir de nouvelles populations tout en limitant l'accroissement des besoins de mobilité. Mais cela consiste aussi à repenser le fonctionnement du bourg dans sa globalité (services, commerces, modes de déplacements et circulation...).</p> <p>Des actions sont menées (et doivent se poursuivre) par exemple sur Condé-en-Normandie, Vire Normandie avec le programme cadre « Action cœur de ville », Valdallière, Noues de Sienna....</p> | | | |

| | | | |
|---|-----------------------|--------------------------------------|-------------------|
| P3.3 favoriser la présence de haies bocagères pour faire la transition entre les terres agricoles et les secteurs urbanisés | | | |
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| communes | Conseil départemental | | 2019/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <p>•</p> <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Cette mesure a pour objectif de construire des barrières aux polluants atmosphériques en provenance des espaces agricoles, pour réduire l'exposition des habitants à ces polluants. Elle peut être également appliquée aux routes fréquentées ou les zones industrielles. Pour plus d'efficacité, on privilégiera les haies bocagères à double rangées, qui peuvent également être l'occasion de créer entre deux des cheminements doux.</p> | | | |

| | | | |
|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| P3.4 adhérer à Atmo Normandie et réaliser des campagnes de mesures de qualité de l'air | | | |
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Intercom | ATMO Normandie | | 2019/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <p>•</p> <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Atmo Normandie a pour ambition de participer aux politiques publiques en matière de qualité de l'air. Son objet est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'assurer la gestion et le bon fonctionnement d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air en Normandie ; • de participer à l'élaboration, à l'amélioration et à l'application des procédures d'information et d'alerte sur délégation du Préfet ; • d'accompagner les autorités compétentes lors de gestion de crise ou de post-crise ayant une incidence | | | |

| |
|--|
| <p>sur l'air ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • de servir de support à la mise en place de toute action destinée à étudier, mesurer ou réduire les pollutions et nuisances atmosphériques et leurs effets sur la santé, l'environnement et le climat et participer à leurs suivi et évaluation ; • de participer à l'évaluation et au suivi des actions prévues dans les plans et programmes réglementaires et volontaires ; • de favoriser l'utilisation des informations fournies de façon à ce que les parties prenantes puissent agir, notamment pour réduire l'exposition à la pollution et son impact sur la santé, l'environnement et les matériaux ; • d'informer et de sensibiliser tous les publics sur les problèmes de qualité de l'air et du climat. <p>Atmo Normandie ne possède pas de pouvoir de police. Les préconisations sanitaires en cas de pointe de pollution sont relayées par Atmo Normandie et déclenchées selon les modalités prévues par arrêté préfectoral, mais sont produites par l'Agence Régionale de la Santé.</p> |
|--|

| | | | | |
|-------------|---|---|--------------------------------------|--|
| P3.5 | Etudier l'opportunité de nouveaux parcs éoliens | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | communes | Intercom, entreprises privées, associations, SDEC ENERGIE | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | • puissance installée supplémentaire, en MW (nouveaux mâts) | | | 6 nouvelles éoliennes de 2,5MW (+15MW en tout) |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> Le diagnostic du PCAET a révélé plusieurs zones qui semblent compatibles avec la présence de grand éolien. La faisabilité de ces zones doit être confirmée, tant d'un point de vue technique, que d'un point de vue environnemental, paysager et social. L'investissement participatif ou citoyen est encouragé pour favoriser l'acceptation de ces parcs et surtout pour que la ressource vent du territoire profite aux habitants. | | | |

| | | | | |
|-------------|--|--|--------------------------------------|---|
| P3.6 | Etudier la valorisation des friches (friches industrielles, anciennes carrières ...) pour la création de centrales solaires photovoltaïques et réalisation des installations selon les conclusions des études | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | communes, Intercom, développeurs... | SDEC ENERGIE, West Energies, ENEDIS... | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | • puissance installée en MWc (nouveaux parcs) | | | l'équivalent de 735 kWc supplémentaires/an (ou 7,3MWc entre 2020 et 2030) |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> L'objectif de cette action est de valoriser énergétiquement des espaces non utilisables en agriculture (ou en tout cas pas dans de bonnes conditions d'exploitations) ou sur lesquels il n'y a pas d'enjeux de construction de logements ou de services publics. Cela peut être des friches industrielles, d'anciennes carrières d'exploitation du sous-sol ou encore des terrains pauvres sans valorisation économiques particulières, sous réserve de levées des doutes quant aux impacts environnementaux. | | | |

2. Communication

C1/ Affirmer l'engagement du territoire dans la transition énergétique

Incidences :     
Action transversale

| C1.1 Valoriser le PCAET en interne | | | | |
|---|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom | | | 2020/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> nombre d'actions d'information | | | |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Les cibles sont les agents de la communauté de communes, les élus communautaires et les élus et agents communaux. L'information s'effectuera par exemple via les conseils communautaires ou lors d'intervention en conseils municipaux. Les supports de communication devront décliner l'identité climat air énergie de la collectivité et mettre en valeur ses actions.</p> | | | |

| C1.2 Décliner l'identité climat air énergie du territoire et mettre en valeur les actions du PCAET | | | | |
|---|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom, communes | | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> nombre de visites sur sites web nombre de followers LinkedIn | | | |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Un logo dédié au PCAET est créé. Des supports de communication seront réalisés pour décliner l'identité climat air énergie du territoire et mettre en valeur les actions, par exemple sur les sites internet, dans les bulletins municipaux...</p> | | | |

C2/ Informer et sensibiliser le grand public sur l'énergie et le climat

Incidences :     
Action transversale

| C2.1 Sensibiliser les scolaires aux enjeux climat-air-énergie et à l'éco-citoyenneté | | | | |
|---|---|---|--------------------------------------|-------------------|
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
|  | Intercom | SDEC ENERGIE, CIER, SIRTOM, CPIE, communes, Conseil Départemental | 5 000 €/an | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> nombre de classe en Défi-école nombre de classe ayant suivi l'animation de l'exposition 2050 nombre d'établissements labellisés Eco-école | | | |

| | |
|--|---|
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i></p> <p>Le SDEC ENERGIE propose une exposition « 2050 » animée, qui sensibilise les élèves à partir du CM1 aux solutions d'avenir pour répondre aux enjeux de la transition énergétique. Cette animation est proposée dans la Maison de l'Energie (dans les locaux du SDEC ENERGIE), où peuvent se rendre les classes, à l'initiative des établissements scolaires. Elle peut également être délocalisée dans les territoires dans le cadre de projets avec les communautés de communes. Le CPIE peut venir seconder le SDEC ENERGIE si les besoins d'animation sont importants. Il propose également sa propre exposition, « l'éco-appart », qui peut être visité sur Caen. L'éco-appart, tout comme 2050, existe aussi forme itinérante. Plus d'info : https://www.maisondelenergie.fr/ et http://www.cpievdo.fr/eco-appart.</p> <p>Le CIER sensibilise également les scolaires à la transition énergétique. Il accompagne par ailleurs les écoles dans l'obtention des labels éco-école.</p> <p>Des défis classe énergie/Défis école peuvent être organisés par le SDEC ENERGIE et le CIER, selon les années. Ces démarches consistent à mobiliser les établissements scolaires à partir d'une classe « témoin » qui doit agir et communiquer vers les autres élèves pour réduire les consommations d'énergie de l'établissement. L'objectif peut aller jusque 8% d'économie d'énergie, seulement avec des éco-gestes et plus de vigilance. Les différentes écoles engagées partagent ensuite leurs résultats. Ces défis sont l'occasion de projets pédagogiques transversaux qui permettent de valoriser d'autres matières (informatique, histoire, géographie, biologie...) et peuvent être l'occasion de visites d'installations ou de témoignages de professionnels de l'énergie. Il est intéressant d'associer également les communes gestionnaires des écoles pour réaliser certaines actions ou investissements nécessaires (gestion de la régulation thermique, achat de thermostats, rénovation...)</p> |
|--|---|

| | | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| C2.2 | s'appuyer sur des événementiels et manifestations pour développer l'éco-responsabilité de la population | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom, communes, partenaires | SEROC, SIRTOM | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • nombre de participants • nombre d'événements "relais" du message du PCAET | | | |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i></p> <p>Il est difficile de mobiliser le grand public spécifiquement pour des questions environnementales. De plus, l'organisation d'événementiels spécifiques nécessite beaucoup d'investissement, sans garantie sur sa fréquentation. Il faut de plus de nombreuses éditions avant qu'un événementiel bien identifié du public. Cette action consiste donc à s'appuyer sur des manifestations déjà bien connues du public pour y proposer des animations ludiques sensibilisant aux économies d'énergie et aux comportements éco-responsables (tri des déchets...). La « fête de la nature et de l'énergie/Condé vert demain » est un exemple d'événement sur lequel s'appuyer.</p> | | | |

| | | | | |
|-------------|---|---|--------------------------------------|-------------------|
| C2.3 | intégrer dans l'offre culturelle "spectacle vivant" et cinématographique des représentations sur la transition énergétique | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom, communes et acteurs locaux | Acteurs locaux (entreprises, associations...) | 2000 à 5000 €/an | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | • nombre de spectacles ou films par an | | | 2/an |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i></p> <p>Les cinémas Le Basselin à Vire Normandie et Le Royal à Condé-en-Normandie pourront être mobilisés pour la projection de films documentaires et l'animation de soirées débats.</p> <p>Les communes seront également force de proposition au sein de la programmation de leurs saisons culturelles.</p> | | | |

| | | | | |
|-------------|--|---|--------------------------------------|-------------------|
| C2.4 | Participer à des événements régionaux et nationaux liés au développement durable et à la transition énergétique | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom, partenaires | SEROC, SIRTOM, SDEC Energie, CRESS, Mobylys, Dynamia... | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | • nombre d'événements organisés | | | 2/an |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> par exemple : Semaine du développement durable, semaine nationale du compostage avec le SEROC, semaine de la Mobilité avec MOBILYS et DYNAMIA, fête de l'Energie avec Biomasse Normandie, le Mois de l'Economie Sociale et Solidaire avec la CRESS... | | | |

C3/ Favoriser et accompagner le changement des comportements, pour plus de sobriété et une consommation éco-responsable

Incidences :     
Action transversale

| | | | | |
|-------------|---|---------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| C3.1 | Organiser un Défi Familles à Alimentation Positive (Défi FAAP) | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom | Association Bio Normandie | 6000 ou 34 000€ | Décision en revoyure pour 2023 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | • nombre de familles sensibilisées | | | 40 familles (2 groupes) |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> Le Défi FAAP a une visée grand public. Il est proposé en Normandie par l'Association Bio Normandie, qui fédère tous les acteurs œuvrant pour une agriculture biologique exigeante, cohérente et durable. Le défi FAAP est un dispositif ludique : des foyers se regroupent en équipe et démontrent qu'une alimentation saine et équilibrée, avec plus de produits bio et locaux, sans augmenter son budget, est possible ! C'est une implication dans la durée : les équipes ont plusieurs mois pour initier des changements progressifs et durables de leur alimentation. Le défi est basé sur le progrès global des comportements des équipes : peu importe d'où on part, l'essentiel est de progresser ensemble. Les intérêts de ce défi sont d'échanger et partager au sein de l'équipe et entre équipes, de découvrir l'agriculture biologique et locale, de bien acheter et consommer, tout en sachant maîtriser son budget. Visites de fermes, cours de cuisine, lutte contre le gaspillage alimentaire... sont autant de moyens développés pour aider à progresser. Le Défi FAAP nécessite un temps d'animation important de la part de l'organisateur, qui peut être porté soit par l'Association Bio Normandie, soit la mise à disposition d'un agent de l'Intercom (avec une différence importante de coût selon la solution choisie). | | | |

| | | | | |
|-------------|--|------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| C3.2 | Organiser une opération Docteur Watt dans chacun des pôles de proximité | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom | ENERCOOP, CCAS, CAF... | 4500 € | 2021/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | • nombre de familles sensibilisées/an | | | 50 à 100 familles (5 groupes) |

| |
|---|
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Docteur Watt un programme d'accompagnement aux familles volontaires sur la maîtrise de l'énergie de leur logement, afin d'alléger leurs factures d'électricité. C'est une formation en 6 semaines et 4 étapes, avec 2 sessions de formation avec un expert, un autodiagnostic de son logement grâce au prêt d'un wattmètre et un suivi en ligne des consommations d'énergie. Grâce aux éco-gestes, et sans investissements important, les économies d'énergie atteignent aisément 8 à 10% ! C'est aussi des moments conviviaux qui permettent à chacun d'échanger sur les pratiques les plus simples et les plus efficaces.</p> |
|---|

| | | | | |
|-------------|--|--|--------------------------------------|-------------------|
| C3.3 | Valoriser et faire connaître les initiatives locales | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom, communes | Partenaires du PCAET (Solidarité Transport de la MSA et Familles rurales, acteurs locaux...) | | 2020/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Le plan d'actions du PCAET est partagé avec de nombreux partenaires qui développent des solutions de transition énergétique. Les communes et l'Intercom pourront les valoriser et les faire connaître à la population. La communication, le partage des bonnes idées et des initiatives permet de développer, reproduire et étendre les démarches novatrices sur tout le territoire, et aider les habitants à en bénéficier.</p> | | | |

| | | | | |
|-------------|--|--|--------------------------------------|-------------------|
| C3.4 | informer et conseiller les habitants sur le potentiel solaire de leur habitation, grâce à la mise à disposition d'un cadastre solaire et d'un accompagnement personnalisé | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | SDEC ENERGIE | Intercom, Biomasse Normandie | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| |  <ul style="list-style-type: none"> nombre d'habitants accompagnés puissance photovoltaïque totale installée en résidentiel nombre de logements équipés en solaire thermique | <ul style="list-style-type: none"> Solaire thermique : +2 GWh/an produits en 2030 par rapport à 2010 : <ul style="list-style-type: none"> - 40 nouvelles installations /an dans des maisons individuelles - 50 nouveaux logements/an alimentés par des installations collectives (tout confondu : neuf et existant). objectif partagé avec la sous-action AE1.1 Photovoltaïque : 85 nouvelles installations individuelles/an (tout confondu : neuf et existant) | | |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Mise en place d'un cadastre solaire sur un site web dédié qui indique le potentiel solaire de chaque toiture, en estime le dimensionnement optimal et la rentabilité des projets. Cet outil est une aide à la décision pour l'engagement de projets photovoltaïques ou solaires thermiques, en vente totale, partielle ou en autoconsommation.</p> | | | |

| | | | | |
|-------------|--|------------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| C3.5 | Développer des projets ENR citoyens et/ou participatifs | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Développeurs privés, SCIC, associations, communes, Intercom... | Enercoop, communes, Intercom | | 2020/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | • nombre de collectifs créés | | | 1 projet |

| |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • nombre de projets réalisés |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Différentes structures peuvent entrer au capital de sociétés de projets EnR : entreprises privées spécialisées, communes ou autres structures publiques, ... mais également des sociétés ou fonds d'investissements dont les actionnaires sont des citoyens souhaitant développer les énergies renouvelables. C'est le cas par exemple d'Énergie Partagée. La mesure vise ici à constituer des groupes locaux, pour que les investisseurs soient essentiellement des habitants du territoire. Les investissements peuvent être participatifs. C'est le cas quand les habitants et/ou les collectivités et structures publiques sont invitées à prendre des parts dans un projet porté par un développeur privé, mais qui reste majoritaire. D'autres projets peuvent être « citoyens ». Dans ce cas, les habitants et/ou les communes ou autres structures publiques sont majoritaires et portent le projet.</p> |

C4/ Etre exemplaire en matière d'éco-responsabilité



| | | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| C4.1 | Être exemplaire dans le fonctionnement en interne | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom, communes | | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> L'envoi mail à un vaste carnet d'adresse ou de pièces jointes consomme beaucoup d'énergie au sein des serveurs informatiques. Ainsi, un mail envoyé avec une pièce jointe consomme autant d'énergie qu'une ampoule allumée 24h ! Privilégier le recours à des plateformes de partage permet de réduire jusque 80% les émissions de GES ! La Direction des systèmes informatique a conçu une plateforme de partage (mutualisée Vire Normandie, Intercom de la Vire au Noireau) pour restreindre l'impact de son activité. Les agents seront informés des bonnes pratiques de travail et des éco-gestes. Par exemple, le stockage de mails au sein des messageries électroniques consomme beaucoup d'énergie. Il sera rappelé aux agents qu'il est important de supprimer régulièrement ses mails et de vider sa corbeille. Autres aspects : tri des déchets (papier de bureau, recyclables...), utilisation de tasses et gobelets réutilisables...</p> | | | |

| | | | | |
|-------------|--|-----------------------|--------------------------------------|-------------------|
| C4.2 | introduire la performance environnementale dans les critères des marchés publics | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom, communes | Conseil départemental | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Prendre en compte les aspects énergie et environnement, notamment l'impact énergétique et GES de la fabrication et du transport des marchandises, et les coûts globaux lors des achats, incluant la consommation d'énergie à l'utilisation, en pondérant la note globale sur ces critères environnementaux. Exemples : la fourniture du bilan GES des produits/services achetés est encouragée dans les appels d'offres, l'entretien des bâtiments et des espaces publics, le choix des matériaux de construction/d'entretien, des consommables s'effectue selon des critères écologiques et d'écolabels (étudier le bois construction, commander du papier recyclé, techniques, matériaux et mobilier à faibles émissions de COV et formaldéhydes en privilégiant des produits avec étiquette A+ ou en achetant des produits d'occasion). La prise en compte de la durée de vie et de la fin de vie des produits achetés peut aussi faire partie des critères d'achats. Les projets > 100 000€ et aidés par le Conseil départemental doivent respecter des critères d'éco-conditionnalité.</p> | | | |

| | | | |
|-------------|--|-----------------------|--|
| C4.3 | Instaurer des clauses environnementales et sociales, et des marchés réservés, dans les marchés publics | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> |
| | Intercom, communes | Conseil départemental | calendrier |
| | <i>indicateurs</i> | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • nombre d'heures d'insertion dans les marchés publics • nombre de marchés réservés | | 100% des projets aidés par le Conseil départemental qui soient >100 000 € HT |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Les actions de rénovations et constructions neuves encouragées dans le PCAET peuvent faire l'objet de clauses sociales et environnementales ou de marchés réservés. Les clauses font partie des critères d'éco-conditionnalité du Conseil Départemental. Mais au-delà de ces critères de financement, l'intérêt de cette action est de faire bénéficier de la dynamique de transition écologique à tous les acteurs du territoire, et notamment aux personnes éloignées de l'emploi, ayant des faibles revenus et particulièrement fragiles vis-à-vis de l'augmentation des prix de l'énergie. Des marchés réservés pour des entreprises d'insertion sont aussi inscrits dans certains marchés publics (entretien des espaces verts, marché d'entretien des bâtiments...)</p> | | |

3. Déchets

D1/ Mettre en œuvre une politique de prévention des déchets

Incidences :



Ne pas produire de déchets permet de réduire les consommations d'énergie liées à la collecte, et les émissions de GES associées. Le ré-emploi réduit les besoins en nouveaux produits. Il évite ainsi indirectement des consommations d'énergie et des émissions de GES supplémentaires. Des actions comme le déchiquetage des branchages à domicile apportent une solution pour réduire le brûlage des déchets verts. Par contre, les incidences peuvent aussi être négatives concernant la qualité de l'air et les émissions de GES dans la mesure où certaines actions, comme le compostage à domicile, si elles sont mal maîtrisées (mauvaise aération), peuvent conduire à la production de polluants et de GES à fort pouvoir de réchauffement global, comme le méthane.

| D1.1 Mettre en œuvre le Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) | | | |
|---|-------------------------|--------------------------------------|---|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| SEROC | Intercom, ADEME, Région | | 2019/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> tonnes de déchets enfouis nombre d'opérations d'économie circulaire pilotées sur le territoire | | | -30% de déchets enfouis entre 2018 et 2020 Taux de valorisation de +12% des déchets non dangereux et non inertes |
| <i>Détail de l'action, précisions :</i> | | | |
| Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Cette action est portée par le SEROC, le syndicat de traitement des déchets de la région ouest Calvados, suite à leur programme Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage. Elle consiste en la mise en œuvre d'un programme global de prévention des déchets et de création d'une dynamique d'économie circulaire. Ce programme s'articule autour des thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> l'offre et les acteurs économiques du territoire (entreprise et économie circulaire) la demande et le comportement des consommateurs (ré-emploi, réparation, réutilisation et lutte contre le gaspillage alimentaire) la gestion des déchets (valorisation et nouvelles filières, Réduction des déchets verts, distribution de composteurs...) Animer le projet et mobiliser les acteurs: Etre éco-exemplaire, promouvoir l'éco-responsabilité sur le territoire (Exemplarité et communication). | | | |

| D1.2 Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les écoles, collèges et lycées | | | |
|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| SIRTOM/Région/CREPAN/SEROC/communes/département | Intercom | | 2019/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> nombre d'établissements scolaires impliqués | | | |
| <i>Détail de l'action, précisions :</i> | | | |
| Les gestionnaires d'établissements, les cuisiniers et personnels de service sont formés pour adapter les parts servies et gagner en qualité. Les élèves sont aussi responsabilisés, pour au global réduire le gaspillage alimentaire. Du compostage collectif est généralement associé à ces démarches pour valoriser in situ les biodéchets restants. | | | |

| D1.3 Expérimenter le compostage et le déchiquetage des branchages à domicile et en déchetterie | | | |
|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| SEROC, SIRTOM, Intercom | | | 2021/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • nombre de chantiers réalisés | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Les déchetteries sont de plus en plus encombrées par l'apport de déchets verts. Cela a un coût pour la collectivité. Cette action consiste à expérimenter du déchiquetage à domicile des branchages pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éviter aux administrés de se rendre à la déchetterie (réduire les besoins de mobilité) - les sensibiliser à l'usage in situ de leurs branchages en paillage (réduit les besoins de désherbage) - faciliter la maturation de leur compost. <p>Cette action est l'occasion de sensibiliser les habitants au jardinage naturel. La solution de broyage des branchages en déchetterie, puis restitution du broyat aux habitants, peut être par ailleurs un compromis à étudier également.</p> | | | |

| D1.4 Améliorer la qualité gustative de l'eau du robinet et communiquer pour réduire la consommation de bouteilles plastiques | | | |
|---|--------------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Syndicats d'eau, EPIC Vire Normandie, Intercom | Agence de l'Eau, SIRTOM, SEROC | | 2021/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Cette mesure vise à communiquer en faveur de la consommation de l'eau du robinet, afin de réduire l'achat d'eau en bouteille, très productrice de déchets plastiques.</p> | | | |

| D1.5 Mettre en œuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) | | | |
|---|--------------------|--------------------------------------|---|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| SEROC et SIRTOM | Intercom | | 2019-2020 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • nombre de composteurs distribués à domicile | | | réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020 |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> L'élaboration du Programme Local De Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, d'après le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015. L'objectif du PLPDMA est de réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020, c'est-à-dire les ordures ménagères, le tri sélectif et les déchets de déchetterie. Par délibération du 19 février 2018, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a validé la délégation de la compétence PLPDMA (Programme Local De Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) au SEROC, le programme d'actions et son engagement dans la mise en œuvre des actions proposées. Le PLPDMA s'articule autour de 5 actions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réemploi, réparation, réutilisation 2. Lutte contre le gaspillage alimentaire | | | |

| |
|--|
| <p>3. Tri et nouvelles filières 4. Réduction des déchets verts et compostage 5. Exemplarité et communication.</p> <p>Le SIRTOM, compétent en matière de collecte de déchets, met en œuvre lui-même le PLPDMA, à l'échelle de son territoire (dont Valdallière et le pôle de proximité de Condé).</p> |
|--|

D2/ Améliorer l'efficacité de la collecte et du tri

Incidences :   

L'objectif de la collecte incitative est que les habitants limitent leur production de déchet, mais aussi qu'ils les trient mieux. Mieux collecter les déchets permet ainsi de mieux les valoriser. Dans ce sens, l'action limite indirectement les consommations d'énergie, grâce à la valorisation matière des déchets recyclés, ce qui réduit les besoins en matières premières, consommatrices d'énergie pour leur extraction ou leur production. Par voie de conséquence, l'action réduit également les émissions de GES.

Toutefois, une incidence négative peut se produire, dans la mesure où la collecte incitative peut aussi conduire à des incivilités de brûlage des déchets.

| | | | | |
|---|---|------------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| D2.1 | Etudier la structuration de la compétence déchets/déchèteries | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom | ADEME/Région/EUROPE (leader) | 156 000 € | 2019/2020 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> | | | |
|  | La communauté de communes exerce la compétence obligatoire de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. | | | |
| | Sur ce territoire élargi, historiquement, les modes de gestions, services aux usagers et modes de financement de cette compétence sont hétérogènes. | | | |
| | L'Intercom de la Vire au Noireau a décidé de lancer une étude de structuration de la compétence « collecte des déchets et déchèteries » qui comprend plusieurs phases : | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> - La mise en régie intercommunale de la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire ou seulement une partie - La gestion des 5 déchèteries du territoire - La gestion des biodéchets - La communication auprès des usagers (particuliers et socio-professionnels) - L'harmonisation du mode de financement du service notamment la tarification incitative. | | | |

| | | | | |
|-------------|--|--------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| D2.2 | Expérimenter la collecte séparative des biodéchets en centres-villes et centres-bourgs | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | SIRTOM | Intercom/Région | | Selon les appels à projets |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | • tonnes de biodéchets collectées | | | |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> | | | |
| | En logements individuels, les biodéchets des particuliers peuvent être compostés à domicile. Dans les bourgs et centre-villes, du compostage collectif peut être mis en place. Toutefois, les conditions à réunir limitent les | | | |

| |
|---|
| possibilités de mise en œuvre (demande une implication importante d'au moins un ou deux résidents, de la présence d'espaces verts en bas des immeubles...). La collecte séparative des biodéchets dans les habitats plus denses permet de répondre à cette problématique. Le fait de cibler les espaces urbains réduit l'impact des transports supplémentaires occasionnés par une nouvelle collecte. |
|---|

| D2.3 Déployer des ambassadeurs de tri en service civique | | | | | | | | | | | | |
|---|-------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|-------------------------|-----------------|--|-----------|--------------------|--|--|------------------|
| <table border="1"> <thead> <tr> <th><i>maître d'ouvrage</i></th> <th><i>partenaires</i></th> <th><i>dépense prévisionnelle en TTC</i></th> <th><i>calendrier</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intercom, SIRTOM, SEROC</td> <td>Région, DRDJSCS</td> <td></td> <td>2021/2025</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><i>indicateurs</i></td> <td><i>Objectifs</i></td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Les ambassadeurs de tri sensibilisent les ménages aux consignes de tri en général, au compostage des restes alimentaires et de la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective. Ces missions, d'une durée de 8 mois, sont effectuées par des volontaires en service civique, dans le cadre d'un partenariat avec la Région et la Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.</p> | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> | Intercom, SIRTOM, SEROC | Région, DRDJSCS | | 2021/2025 | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> | | | | | | | | | |
| Intercom, SIRTOM, SEROC | Région, DRDJSCS | | 2021/2025 | | | | | | | | | |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> | | | | | | | | | |

| D2.4 Construire une nouvelle déchèterie au sein du pôle environnement à Vire Normandie | | | | | | | | | | | | |
|--|-------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|----------|--|-------------|-----------|--------------------|--|--|------------------|
| <table border="1"> <thead> <tr> <th><i>maître d'ouvrage</i></th> <th><i>partenaires</i></th> <th><i>dépense prévisionnelle en TTC</i></th> <th><i>calendrier</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intercom</td> <td></td> <td>1 000 000 €</td> <td>2020/2025</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><i>indicateurs</i></td> <td><i>Objectifs</i></td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Un « pôle environnement » sera créé sur le parc d'activités « PIPA » à Vire-Normandie. Il sera composé d'une unité de méthanisation (porteur privé SAS AGRIGAZ – groupement d'agriculteurs / industriel), d'une unité de transfert des déchets (OMr, recyclables, verre) et d'une plateforme de compostage (porteur public : le SEROC). L'Intercom de la Vire au Noireau, compétente en matière de collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés, y construira sa nouvelle déchèterie, en remplacement de l'actuelle située au lieu-dit Canvie à Vire Normandie, devenue obsolète et sans possibilité d'extension (périmètres de captage d'eau potable). Il est envisagé d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage commune avec le SEROC.</p> | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> | Intercom | | 1 000 000 € | 2020/2025 | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> | | | | | | | | | |
| Intercom | | 1 000 000 € | 2020/2025 | | | | | | | | | |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> | | | | | | | | | |

| D2.5 Créer une unité de transfert des déchets au sein du pôle environnement à Vire Normandie | | | | | | | | | | | | |
|---|-------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|-------|--|--|-----------|--------------------|--|--|------------------|
| <table border="1"> <thead> <tr> <th><i>maître d'ouvrage</i></th> <th><i>partenaires</i></th> <th><i>dépense prévisionnelle en TTC</i></th> <th><i>calendrier</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SEROC</td> <td></td> <td></td> <td>2020/2025</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><i>indicateurs</i></td> <td><i>Objectifs</i></td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Une unité de transfert des déchets (OMr, recyclables, verre) sera construite sur le pôle Environnement à Vire Normandie. Cet équipement optimise le transport des déchets vers les centres de traitement et réduit ainsi le nombre de trajets.</p> | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> | SEROC | | | 2020/2025 | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> | | | | | | | | | |
| SEROC | | | 2020/2025 | | | | | | | | | |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> | | | | | | | | | |

| | | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| D2.6 | Mettre en place le tri sélectif des déchets dans les marchés hebdomadaires | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | communes | | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> En mettant à disposition différentes bennes de tri dans les marchés, les communes favorisent le tri par les exposants. Les recyclables secs et les biodéchets sont particulièrement visés. | | | |

| | | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| D2.7 | Organiser la gestion environnementale des déchets de chantier (dans le cas de régies communales) | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | communes | | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> Les régies communales s'engagent à trier un maximum des déchets de chantiers (plastiques, gravats, plâtres...) pour les faire recycler et valoriser dans les filières professionnelles existantes. | | | |

| | | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| D2.8 | Permettre aux clients de laisser le suremballage sur place et développer la consigne | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | GMS et magasins | SEROC, SIRTOM | | 2020/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> Les structures compétences en matière de prévention des déchets auront un rôle de sensibilisation et de mobilisation des Grandes surfaces et magasins. | | | |

| | | | | |
|-------------|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| D2.9 | Mettre en place l'extension des consignes de tri | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom, SEROC, SIRTOM | Région | | 2020/2022 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> La Région Normandie prévoit l'aménagement de 6 centres de tri sur le territoire régional pour qu'ils soient en capacité de trier l'ensemble des plastiques. Les pots de yaourts et films plastiques fins par exemple seront désormais valorisés dans ces centres de tri. Les consignes de tri vont donc évoluer : davantage d'emballage pourront être déposés dans la « poubelle jaune », et ne devront plus être jetés dans la poubelle noire d'ordures ménagères résiduelles. | | | |

D3/ Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets

Incidences :   

La production d'énergie renouvelable vient se substituer à la consommation d'énergies fossiles ou nucléaire en France. Elle agit ainsi indirectement sur les émissions de GES et la qualité de l'air (vis-à-vis des polluants atmosphériques comme de la radioactivité).

Toutefois, la méthanisation est une technique de valorisation qui produit des polluants atmosphériques. Cela sera un critère à prendre en compte dans le choix des types d'installations de traitement sélectionnées et leur localisation.

| | | | | |
|-------------|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| D3.1 | Poursuivre la réflexion pour le traitement des ordures ménagères résiduelles et des refus de tri | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | SEROC | | | 2019/2022 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> Les ordures ménagères résiduelles traitées par le SEROC sont actuellement enfouies. Le SEROC mène depuis une dizaine d'année une réflexion sur un mode de valorisation optimisé, par compostage, méthanisation ou encore production de Combustibles solides de récupération. Cette réflexion est menée à l'échelle de plusieurs territoires, mutualisé avec d'autres syndicats de traitement. | | | |

| | | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| D3.2 | Créer une plate-forme de compostage au sein du pôle environnement | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | SEROC | | | 2020/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> quantité de déchets traités (valorisation matière) | | | |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> Cette action consiste à traiter et à valoriser les déchets verts en provenance du territoire d'intervention du SEROC (sur un périmètre à définir). | | | |

| | | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| D3.3 | Approvisionner l'usine de méthanisation d'Agrigaz avec les tontes « propres » | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom, communes | Agrigaz | | 2021/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> tonnes de pelouses valorisées | | | |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> Les tontes de pelouse récoltées sur les espaces verts des communes pourront être valorisées par l'usine de méthanisation. Une communication pourra être faite auprès des habitants pour les sensibiliser à la pollution des déchets et au tri, pour éviter la présence de grandes quantités de corps étrangers et fournir des tontes « propres » à l'usine de méthanisation. | | | |

| | | | |
|-------------|--|--------------------|--------------------------------------|
| D3.4 | Privilégier des modes et des sites de traitement des déchets incluant une valorisation énergétique | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> |
| | SEROC, SIRTOM | | 2020/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • part des déchets valorisés énergétiquement • rendement de la valorisation énergétique des centres de traitement | | |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Cette action consiste à choisir des prestataires de traitement des ordures ménagères résiduelles qui valorisent énergétiquement les déchets, que ce soit par incinération (avec récupération de l'énergie au sein d'un réseau de chaleur) ou par captation et valorisation du biogaz par exemple (pour une production électrique ou injection de biométhane dans le réseau gaz naturel).</p> | | |

4. Habitat

H1/ Planifier la politique de l'habitat

Incidences :    

| | | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| H1.1 | Etudier la prise de compétence Habitat sur l'ensemble du territoire | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom | ANAH | | 2020/2023 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> L'Intercom de la Vire au Noireau a été créée au 1er janvier 2017 par fusion de la Communauté de communes du Pays de Condé et de la Druance et de l'Intercom Séverine et de l'extension aux communes nouvelles de Souleuvre-en-Bocage, Valdallière et Vire Normandie. En matière d'habitat, elle est compétente pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration et la mise en œuvre d'un PLH à l'échelle de la communauté de communes - Le pilotage, la gestion et le soutien aux actions d'amélioration de l'habitat privé d'intérêt communautaire (OPAH, PIG ou protocole territorial « Habiter Mieux ») sur les territoires issus de la fusion : Intercom Séverine et CdC du Pays de Condé et de la Druance. Les 3 communes nouvelles ont ainsi gardé la compétence. <p>Il s'agit, par conséquent, d'une compétence territorialisée. L'objectif de l'action sera donc une harmonisation de la compétence Habitat à l'échelle intercommunale.</p> | | | |

| | | | | |
|-------------|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| H1.2 | Mener une étude pré-opérationnelle pour définir le dispositif de rénovation de l'habitat le plus adapté | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom | ANAH | 24 à 60 000 € TTC | 2021/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Pour porter cette étude, l'EPCI doit être compétente en matière d'habitat (prise de compétence Habitat globale). L'étude pré-opérationnelle définit les dispositifs opérationnels les plus adaptés aux enjeux qui seront identifiés. Elle se compose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une analyse du territoire préalablement défini lors d'un diagnostic préalable, avec une méthodologie adaptée au périmètre choisi - d'une analyse approfondie d'un échantillon d'immeubles ou de logements (en habitat individuel, en habitat collectif, à l'échelle d'un îlot) en vue de l'élaborer et proposer des stratégies d'intervention. <p>Les volets thématiques abordés sont : urbain, foncier, lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, copropriétés en difficulté, énergie, social, patrimonial et environnemental, économique et développement territorial</p> <p>Objectifs attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les dispositifs et périmètres opérationnels à mettre en place (avec les objectifs qualitatifs et quantitatifs + identification des acteurs locaux) - Préciser les moyens nécessaires (humains et financiers, mais aussi en matière de compétences) - Organiser opérationnellement le pilotage du projet - Calibrer et préciser les missions des opérateurs - Préparer les éléments utiles à l'élaboration de la convention de programme - Proposer les indicateurs de suivi | | | |

| H1.3 Réaliser un Programme Local de l'Habitat (PLH) | | | |
|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Intercom | ANAH | | 2020/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Toute communauté de communes compétente en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants est dans l'obligation de réaliser un PLH. Les références législatives des PLH sont les articles L302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation. La compétence PLH est une compétence optionnelle pour l'Intercom de la Vire au Noireau. Un PLH définit pour une durée de 6 ans les objectifs et les principes d'une politique sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondre aux besoins en logements et en hébergement, - favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale - améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements <p>Il comporte un diagnostic sur le fonctionnement des marchés du logement et sur la situation de l'hébergement, indique les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en logements et en place d'hébergement, comprend un programme d'actions détaillé par commune et, le cas échéant, par secteur géographique, un dispositif d'observation (habitat et foncier) permettant de suivre les effets du PLH et intègre les orientations du SCOT et fixe celles des PLU (lien de compatibilité entre les documents).</p> | | | |

H2/ Construire et rénover des logements sains

Incidences :



Les matériaux utilisés dans le second œuvre et l'aménagement des logements sont source de polluants atmosphériques. Utiliser des matériaux moins émissifs améliore la qualité de l'air intérieur. La ventilation des logements permet aussi de renouveler l'air intérieur vicié (polluants atmosphérique, teneur élevée en CO2 due à la présence des habitants...) par un apport d'air extérieur de meilleure qualité, et par conséquent, améliore la qualité de l'air intérieur. Toutefois, cette ventilation est consommatrice d'énergie. Il faut donc qu'elle soit parfaitement calibrée. Des ventilations double-flux peuvent aussi être utilisées pour limiter les déperditions.

A noter que les logements construits avec des matériaux biosourcés ont un cycle de vie de moindre impact que les constructions « béton » classiques, que ce soit pour la consommation d'énergie ou de matières premières. Les matériaux biosourcés peuvent provenir de l'économie circulaire. Par exemple, la ouate de cellulose est produite à partir de papier recyclé.

| H2.1 Accompagner la mise en valeur de l'éco-construction | | | |
|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| ARPE Normandie | Intercom | | 2021/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • nombre de visiteurs/participants | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Le travail de l'ARPE Normandie, par la promotion de l'éco-construction contribue à valoriser les ressources locales et les professionnels locaux ainsi que leurs savoir-faire. Elle contribue également à préserver la pérennité du bâti ancien, augmente le stock de CO2 du territoire au sein des logements et permet d'économiser de l'énergie (économie d'énergie grise, utilisée pour l'ensemble du cycle de vie de la construction). L'animation proposée consiste en l'organisation de 2 portes ouvertes/visites et d'un chantier participatif pour la première année du partenariat.</p> | | | |

| H2.2 Tuteur Habitat | | | |
|---|-----------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| CIER | Conseil départemental | | 2019/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • nombre de foyers accompagnés | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Tuteur Habitat est un accompagnement pour le suivi technique et social d'amélioration de l'habitat chez des personnes bénéficiaires du RSA, sur prescription des assistantes sociales. Cet accompagnement est financé par le Conseil départemental, ainsi que certains travaux de remise en état des logements (budget = 500 €/logement). Tuteur Habitat aide les bénéficiaires à retrouver une dignité sociale et contribue à lutter contre l'insalubrité des logements.</p> | | | |

| H2.3 Bocage Rénov' | | | |
|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| CIER | | | 2019/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • nombre de chantiers participatifs organisés | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Bocage Rénov' est une action participative d'autoréhabilitation accompagnée (« ARA ») vers les particuliers adhérents à l'association, qui peuvent s'appuyer sur un réseau d'une dizaine d'artisans spécialistes de l'éco-construction et sur une mutuelle d'outils créée au Biopôle de Burcy.</p> | | | |

| H2.4 Informer sur la nécessité de bien ventiler les logements | | | |
|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Opérateurs ANAH, Espace Info Energie... | ARS, ATMO | | 2020/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> La ventilation des logements renouvelle l'air intérieur vicié (polluants atmosphérique, teneur élevée en CO2 due à la présence des habitants...) grâce à un apport d'air extérieur de meilleure qualité. Elle est indispensable pour une bonne qualité de l'air intérieur. Elle peut être mécanique, ou naturelle (dans beaucoup de bâtis anciens). La rénovation thermique des logements doit respecter leur bonne ventilation.</p> | | | |

H3/ Animer et accompagner une rénovation énergétique performante de l'habitat, pour des rénovations qui soient BBC compatibles

Incidences :    

La rénovation de l'habitat induit des économies d'énergie, une baisse des émissions de GES grâce à ces économies, mais également une amélioration de la qualité de l'air intérieur, grâce à la modernisation des installations de chauffage (en particulier pour le bois énergie ou le chauffage au fioul). Il existe néanmoins une ambivalence sur ce critère, puisque la rénovation des logements peut aussi entraîner une baisse de la qualité de l'air intérieur quand aucun travaux d'amélioration du renouvellement de l'air sont menés, ou pire, si le logement venait à être privé de son aération naturelle, suite à un changement de menuiseries vers des modèles sans prise d'air.

Par ailleurs, les logements bien isolés ont un confort d'été accru : la température y est mieux régulée, évitant les surchauffes. Cette action peut donc également améliorer la résilience au changement climatique, si toutefois les apports solaires restent maîtrisés.

| H3.1 Déployer une animation territoriale de l'Espace Info Energie | | | | |
|---|--|--------------------|--------------------------------------|--|
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom | Biomasse Normandie | 9450 €/an | 2020/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • nombre de permanences et animation de l'EIE/an • nombre de conseils/an auprès des habitants | | | 5 permanences/mois (pour 11 mois /an) 2 portes-ouvertes par an et tenue d'un stand à deux salons/an |
|  | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Les Espaces Info Energie informent et conseillent les habitants en toute indépendance sur leurs travaux de rénovation, leur mode de chauffage et les aides financières auxquelles ils peuvent bénéficier. Ce conseil s'adresse en particulier aux personnes dont le revenu est situé au-dessus des plafonds de l'ANAH. Biomasse Normandie est la structure identifiée par l'ADEME et la Région pour le Calvados. Son Espace Info Energie fait partie du réseau national FAIRE déployé par l'Etat pour massifier la rénovation énergétique. L'Espace Info Energie renseigne principalement par téléphone. Mais les habitants peuvent également prendre rendez-vous et rencontrer le conseiller. Toutefois, les locaux de Biomasse Normandie sont basés à Caen. C'est pourquoi l'action du PCAET est d'organiser des permanences délocalisées sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau, de manière à rendre accessible ces conseils au plus grand nombre et à réduire les besoins de déplacement de la population. Numéro vert pour contacter l'espace info énergie : 0 808 800 700 plus d'info : www.normandie.infoenergie.org Les permanences de l'Espace Info Energie, ciblées sur la performance énergétique, viendront compléter le conseil déjà apporté par le CAUE, davantage axé sur l'intégration architecturale. La communication pour faire connaître ces accompagnements pourra être renforcée.</p> | | | |

| H3.2 Encourager la rénovation des copropriétés / Mettre en œuvre un POPAC | | | | |
|--|--|--------------------|--------------------------------------|--|
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Vire Normandie | ANAH | | 2017/2020 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • nombre de copropriétés accompagnées | | | 72 logements collectifs rénovés d'un niveau moyen/an 30 logements collectifs rénovés d'un niveau BBC/an |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Un POPAC est un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés. Un POPAC a été signé avec l'ANAH pour le centre-ville de la reconstruction, le 6 juillet 2017. C'est un outil d'ingénierie opérationnelle en faveur des copropriétés fragilisées, sur un périmètre restreint (un quartier, quelques îlots), pour une durée de 3 ans. Il intervient de manière préventive sur les copropriétés fragiles ou en voie de fragilisation.</p> | | | |

| H3.3 Signer la charte Chèque éco-énergie et étudier l'abondement des aides du chèque éco-énergie de niveau 1 | | | | |
|---|--------------------------|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom, Vire Normandie | Région | | 2021/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • montant d'aides allouées/an aux ménages • nombre d'audit énergétiques subventionnés • nombre de chèques de niveau 1, 2 et 3 (BBC) attribués aux habitants du territoire | <p>316 maisons individuelles rénovées d'un niveau moyen/an 79 maisons individuelles rénovées d'un niveau BBC/an (objectifs partagés avec les sous-actions H3.1, H3.6, H3.7 et H3.8)</p> |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> La Région Normandie a déployé un dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat pour accompagner les habitants dans leur projet de rénovation. Elle a créé un réseau de conseillers, d'entreprises (auditeurs et rénovateurs BBC) et de financeurs (banques) pour massifier la rénovation, faire monter les professionnels en compétence et au final aider les habitants à réaliser des rénovations qui soient performantes en énergie. On parle de rénovations « BBC compatibles », c'est-à-dire que les travaux réalisés ne viendront pas s'opposer à l'atteinte du niveau basse consommation (épaisseur d'isolant suffisante par exemple). La Région subventionne les travaux grâce à des chèques. Le chèque de niveau 1 est de 2000€, pour des travaux qui réduisent les besoins en énergie de 40%. Le chèque de niveau 2 est de 4500€, pour des travaux qui réduisent les besoins en énergie de 60%. Le chèque de niveau 3 est de 9200€, pour des travaux qui atteignent le niveau Basse Consommation. Un chèque de 800€ permet en plus de financer les audits énergétiques. L'action du PCAET consiste à faire connaître ce dispositif et à étudier un financement supplémentaire de l'Intercom pour les habitants qui pourraient bénéficier du chèque de niveau 1. L'intérêt est d'aider davantage les habitants à réaliser des travaux qui soient vraiment performants, et qu'ils fassent au minimum 40% d'économies d'énergie, quand le seuil minimum demandé par l'ANAH n'est que de -25%. plus d'info sur le chèque éco-énergie : https://cheque-eco-energie.normandie.fr/</p> | |

| | | | |
|---|--|--------------------------------------|-------------------|
| H3.4 | Informers les entreprises du bâtiment sur les rénovations qualitatives et les reconnaissances régionales du chèque éco-énergie (rénovateur BBC, auditeurs, certification RGE) | | |
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Chambre des Métiers et de l'Artisanat interdépartementale | Intercom /FFB / CAPEB / BEN BTP | | 2019/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • nombre de réunions d'information • nombre de participants | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> L'objectif est d'encourager les artisans à se qualifier RGE « reconnu garant de l'Environnement » et à conventionner avec la Région pour être reconnu « auditeur » ou « rénovateur BBC » du dispositif chèque. L'intérêt est que les habitants qui souhaitent bénéficier du crédit d'impôt ou du chèque éco-énergie, qui obligent à recourir à des artisans RGE, puissent trouver des artisans locaux qualifiés. L'objectif est bien que les travaux de rénovations engagés par les habitants bénéficient aux artisans du territoire. Ces réunions d'information pourront être reconduites autant que de besoin.</p> | | | |

| | | | |
|--|--|--------------------------------------|-------------------|
| H3.5 | Communiquer vers les habitants sur la qualification QUALIBAT et RGE | | |
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Intercom, communes | Opérateurs ANAH, Espace Info Energie, CMAi, FFB, BEN BTP, Région, CAPEB | | 2020/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Les moyens de communication possibles sont multiples : affichage, sites internet, page facebook, articles de presse, information dans les bulletins municipaux...</p> | | | |

| H3.6 Lutter contre la précarité énergétique | | | | |
|---|--|---|--------------------------------------|---|
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom, Vire Normandie | ANAH, opérateurs habitat, SDEC ENERGIE, Etat, Conseil Départemental, Caisses de retraite... | 25 000 €/an | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> nombre de bénéficiaires de l'aide Habiter Mieux (= nombre de rénovations) nombre et part des chèques énergie émis réellement utilisés | | | objectifs partagés avec la sous-action H3.3 |
|  | <i>Détail de l'action, précisions :</i> | | | |
| | <p>conventionner avec l'ANAH et abonder les aides de l'ANAH pour renouveler et mettre en œuvre des OPAH (ex. Condé-en-Normandie, Vire Normandie) et des protocoles territoriaux Habiter Mieux (ex : pôle de proximité de Saint-Sever).</p> <p>Les habitants en situation de précarité énergétique, ayant des revenus modestes ou très modestes, peuvent bénéficier d'aides spécifiques de l'ANAH pour améliorer d'au moins 25% la performance énergétique de leur logement. L'aide peut atteindre jusqu'à 50 % du montant total des travaux HT, jusqu'à 10 000€ d'aide, plus une prime de 2000€. Les travaux à engager pour atteindre ce niveau et le montant des aides sont définis par un conseiller habilité par l'ANAH. Dans le cadre d'un protocole territorial, l'Intercom finance des permanences délocalisées sur le territoire et apporte une aide financière complémentaire pour les travaux des habitants. Par contre, seules les aides « Habiter Mieux » sont étudiées et aucune réserve financière n'est faite par l'ANAH pour le territoire : les dossiers provenant de territoires qui ont signé des programmes globaux d'amélioration de l'habitat appelés « OPAH » seront prioritaires.</p> <p>Par ailleurs, les habitants ayant de faibles revenus sont destinataires d'un chèque énergie, adressé par l'Etat, pour financer une partie des factures d'énergie ou des travaux de rénovation thermique des logements. Ces chèques énergie remplacent les tarifs sociaux de l'énergie. Le montant annuel du chèque énergie est compris entre 48 et 277€/an. Il est important de communiquer sur ces chèques pour en expliquer le fonctionnement aux habitants.</p> <p>Le fonds de solidarité Energie abondé par différents opérateurs d'énergie (SDEC ENERGIE, EDF, GRDF...), géré par le Conseil départemental, apporte également une aide aux foyers en situation d'impayés.</p> | | | |

| H3.7 Encourager la rénovation de l'habitat privé grâce à un bureau logement | | | | |
|--|---|--------------------|--------------------------------------|---|
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Valdallière | INHARI | | 2019/2020 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> nombre de permanences /an nombre de conseils/an auprès des habitants | | | objectifs partagés avec la sous-action H3.3 |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> | | | |
| | Le bureau logement offre des lieux de conseils de proximité aux habitants en situation de précarité énergétique. | | | |

| H3.8 Etre exemplaire pour les logements communaux et le parc social | | | | |
|--|--|---|--------------------------------------|--|
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Communes, bailleurs sociaux | Région, Conseil départemental, SDEC ENERGIE, SOLIHA, CAUE | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> nombre de logements communaux rénovés (dont nombre de rénovations en BBC) nombre de logements HLM rénovés (dont nombre de rénovations en BBC) | | | 70 logements HLM en rénovation d'un niveau moyen/an 78 logements HLM en |

| | | |
|--|--|---|
| | | <p>rénovation d'un niveau BBC/an (objectifs partagés avec la sous-action H3.3 pour les logements communaux)</p> |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i></p> <p>Il est conseillé de systématiser les audits énergétiques et l'étude de scénarios de rénovation "BBC" et "BBC compatibles" avant toute rénovation.</p> <p>Le parc social doit être rénové pour améliorer sa performance énergétique, de manière à tendre vers des rénovations Basse Consommation. L'intérêt est double, d'abord, réduire les dépenses énergétiques des locataires et de plus, proposer des logements confortables et attractifs.</p> <p>Concernant les communes, cette mesure consiste à rénover les logements communaux, de manière à proposer à la location des logements performants, dans la mesure du possible d'un niveau Basse Consommation. La réalisation d'audits énergétique est un moyen de programmer et hiérarchiser les travaux fonction du niveau de performance à atteindre (et du budget alloué), tout en permettant que les travaux soient BBC compatibles, c'est-à-dire qu'ils ne viennent pas empêcher l'atteinte du niveau BBC à l'avenir. Des aides sont possibles pour ces travaux, notamment les Certificats d'économie d'énergie (https://www.sdec-energie.fr/comparateur-de-primes-cee). Le SDEC ENERGIE propose aussi un outil pour aider à identifier la liste des aides disponible fonction de la localisation du projet : https://www.sdec-energie.fr/subventions.</p> <p>Le bail à réhabilitation est une procédure d'accompagnement technique et financier développée par SOLIHA pour aider les communes à réaliser des travaux de rénovation et produire des logements d'un niveau BBC. Plus d'info : https://www.soliha.fr/nos-actions/une-rehabilitation-bbc-dans-le-cadre-dun-bail-a-rehabilitation-a-villy-bocage/</p> | | |

5. Bâtiments publics

B1/ améliorer la connaissance et la gestion des consommations d'énergie et d'eau

Incidences :   

Cette action vise à réduire les consommations d'énergie et d'eau. Par conséquent, elle aboutit indirectement à la réduction des émissions de GES et contribue à la réduction de la vulnérabilité du territoire au changement climatique, vis-à-vis de sa ressource en eau.

| B1.1 Identifier les bâtiments les plus consommateurs et suivre les consommations d'eau et d'énergie | | | |
|---|------------------------|-------------------------------|------------|
| maître d'ouvrage | partenaires | dépense prévisionnelle en TTC | calendrier |
| Intercom, communes | SDEC ENERGIE, communes | 6660 €/an | 2019/2025 |
| indicateurs | | | Objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh/an) • dépense d'énergie des bâtiments publics (euros/an) • nombre de communes en CEP • nombre de bâtiments suivis par le SDEC ENERGIE • consommation d'eau (en m3/an) | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Plusieurs moyens peuvent être mis en œuvre pour la réalisation de cette action. D'abord, effectuer un contrôle régulier des consommations, qui soit multi-flux (énergies et eau). Pour cela, le Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le SDEC ENERGIE peut être une aide précieuse. Cet accompagnement consiste à faire le bilan des consommations sur les 3 dernières années, à connaître l'état du patrimoine bâti par une visite sur place, à instrumenter le bâtiment avec la pose de sonde de température pour en vérifier la régulation thermique et à établir un plan d'actions pour réduire les consommations d'énergie. Chaque année le CEP réalise un bilan des consommations de chaque bâtiment. Par ailleurs, la communauté de communes s'est engagée dans un diagnostic énergie intercommunal (DEI) avec le SDEC ENERGIE. Elle poursuit ce travail d'étude sur le patrimoine des collectivités, effectué en parallèle du diagnostic du PCAET, par un audit et le suivi énergétique de 15 bâtiments publics identifiés comme prioritaires. Ces démarches engagent les communes dans une dynamique de gestion de leur patrimoine. Cette mesure inclut également la mise à jour des Schémas Directeurs Immobiliers</p> | | | |

B2/ Rénover les bâtiments les plus énergivores de manière performante en systématisant l'étude de scénarios de rénovation "BBC" et "BBC compatibles"

Incidences :    

La rénovation des bâtiments publics induit des économies d'énergie, une baisse des émissions de GES grâce à ces économies, mais également une amélioration de la qualité de l'air intérieur, grâce à la modernisation des installations de chauffage (en particulier pour le bois énergie ou le chauffage au fioul). Il existe néanmoins une ambivalence sur ce critère, puisque la rénovation des bâtiments peut aussi entraîner une baisse de la qualité de l'air intérieur quand aucun travaux d'amélioration du renouvellement de l'air sont menés, ou pire, par exemple, si l'aération naturelle des bâtiments venait à être stoppée suite à un changement de menuiseries vers des modèles sans prise d'air.

Par ailleurs, les bâtiments bien isolés ont un confort d'été accru : la température y est mieux régulée, évitant les surchauffes. Cette action peut donc également améliorer la résilience au changement climatique, si toutefois les apports solaires restent maîtrisés.

Par ailleurs, la construction de bâtiments éco-construits favorise le stockage de carbone dans les matériaux bio-sourcés comme la paille, le bois ... (impact positif sur les GES). Certaines techniques d'éco-construction, impliquant une isolation paille ou l'emploi de la terre comme matériaux, induisent également une meilleure gestion de la chaleur nocturne en période de canicule, grâce à des capacités thermiques plus importantes et un bon déphasage de la restitution de la chaleur emmagasinée dans ces matériaux.

| | | | | |
|---|--|---|--------------------------------------|---|
| B2.1 Réaliser des travaux de rénovation et d'amélioration thermique | | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom, communes, syndicats scolaires | CAUE, Etat, Conseil départemental, SDEC ENERGIE, ADEME, Région... | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
|  | <ul style="list-style-type: none"> nombre d'établissements scolaires rénovés (dont nombre de rénovations en BBC) nombre d'autres bâtiments publics locaux rénovés (dont nombre de rénovations en BBC) | | | établissements scolaires : 1 rénovation d'un niveau moyen/an et 1 à 2 rénovations d'un niveau BBC/an autres bâtiments publics locaux : 12 rénovations d'un niveau moyen/an et 5 rénovations d'un niveau BBC/an |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> Plusieurs catégories de bâtiments sont concernées par cette action, à des niveaux de rénovations différents, tout en cherchant à réaliser, dès que possible, des travaux qui soient « BBC compatibles » : par exemple, mairies et mairies déléguées, établissements scolaires, équipements sportifs et culturels, à vocation sociale... | | | |

B3/ Limiter l'impact GES des bâtiments publics et améliorer la qualité de l'air intérieur

Incidences :   

Les matériaux utilisés dans le second œuvre et l'aménagement des bâtiments sont source de polluants atmosphériques. Utiliser des matériaux moins émissifs améliore ainsi la qualité de l'air intérieur. La ventilation des bâtiments permet par ailleurs de renouveler l'air intérieur vicié (polluants atmosphérique, teneur élevée en CO2 due à la présence des personnes...) par un apport d'air extérieur de meilleure qualité. Toutefois, cette ventilation est consommatrice d'énergie. Il faut donc qu'elle soit parfaitement calibrée. Des ventilations double-flux peuvent aussi être utilisées pour limiter les déperditions.

| | | | | |
|--|---|---|--------------------------------------|-------------------|
| B3.1 Être exemplaire sur la construction de bâtiments publics neufs | | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Communes, Intercom | SDEC ENERGIE, Conseil départemental, CAUE | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> nombre de bâtiments en démarche E+/C- et niveau de performance atteint nombre de démarches HQE | | | |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> l'action consiste notamment à la construction de bâtiments labellisés E+/C- ou avec d'autres démarches comme la HQE (Haute Qualité Environnementale). Le label E+/C- repose sur une nouvelle méthode de calcul et de nouveaux indicateurs pour évaluer la performance énergétique et environnementale des bâtiments selon les critères « Bilan Bepos » et « Carbone ». L'indicateur « Bilan Bepos » (Bilan énergétique du bâtiment à énergie positive) correspond à la consommation d'énergie primaire non renouvelable du bâtiment diminuée de la quantité d'énergie renouvelable ou de récupération produite et injectée dans le réseau par la construction (quantité d'énergie photovoltaïque exportée). La capacité du bâtiment à consommer l'énergie qu'il produit est ainsi prise en compte. Une des nouveautés consiste également à introduire dans le bilan énergétique, de manière forfaitaire dans un premier temps, les autres usages immobiliers et mobiliers non pris en compte dans la réglementation thermique RT 2012. Afin de tenir compte de la spécificité des différentes typologies de bâtiment, des usages et des facteurs géographiques, quatre niveaux sont prévus, Energie 1 à 4, d'un niveau de base accessible jusqu'à un bâtiment avec un bilan énergétique nul (=niveau 4). Pour la performance environnementale, la nouveauté repose sur une analyse du cycle de vie qui portera sur un calcul des émissions de gaz à effet de serre d'une part sur la totalité du bâtiment, et d'autre part sur l'ensemble de produits de construction et des équipements du bâtiment. Deux niveaux maximaux Carbone 1 et Carbone 2 sur une durée de vie de 50 ans (kg eqCO2/m²SDP) ont été retenus par les pouvoirs publics. | | | |

| | | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|--|
| B3.2 | substituer les chaudières fioul dans le cadre des renouvellements | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | communes | | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> nombre de chaudières fioul substituées/an et type de substitution | | | 24 bâtiments/an équipés avec une PAC 4 bâtiments/an équipés (ou alimentés) par une chaudière bois (objectifs inclus dans ceux de la sous-action B4.4) |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> L'énergie fioul est la plus émettrice de GES et de polluants atmosphériques. La substitution de ces anciennes chaudières par des systèmes plus récents au gaz, au bois, à la géothermie ou électrique via des pompes à chaleur permet de réduire l'impact carbone du bâtiment.</p> | | | |

| | | | | |
|-------------|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| B3.3 | Effectuer des diagnostics de qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant des enfants et mettre en œuvre les préconisations | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Communes, Département, Région | ARS, ATMO | | 2019/2023 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> nombre de diagnostics de qualité de l'air réalisés nombre de jours de formation / nombre de réunions d'information | | | |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Cette mesure vise les crèches, les écoles maternelles et primaires, les centres de loisirs, les collèges et les lycées. La mauvaise qualité de l'air intérieur (QAI) peut provoquer des troubles de la santé. Une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a, au contraire, un effet positif démontré sur la diminution du taux d'absentéisme, le bien-être des occupants et l'apprentissage des enfants. En France, chez les enfants de moins de 15 ans, 10 % des garçons et 6 % des filles ont déjà eu de l'asthme. C'est une des principales causes de l'absentéisme à l'école. La surveillance de la QAI devra être achevée :</p> <ul style="list-style-type: none"> avant le 1er janvier 2018 pour les premiers établissements d'accueils collectifs d'enfants de moins de 6 ans, écoles maternelles et écoles élémentaires Avant le 1er janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré Avant le 1er janvier 2023 pour les autres établissements recevant du public. <p>Sans porter attention à la qualité de l'air et aux systèmes d'aération, il est difficile de détecter des problèmes et d'apporter des améliorations.</p> <p>Les collectivités locales ont un rôle clé pour mettre en place les nouvelles mesures. La réalisation de diagnostics par des bureaux d'études pour être facilitée par l'organisation de groupements de commande. Former les adultes usagers des écoles (enseignants, personnel d'entretien...) est également un aspect essentiel car une bonne partie de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur passe par l'adoption de bons gestes (ne pas obstruer les bouche d'aération, ventiler les classes...).</p> | | | |

| | | | | |
|-------------|--|---------------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| B3.4 | Aménager et rénover les bâtiments publics, et principalement les écoles, avec des matériaux à faibles émissions de polluants atmosphériques | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | communes | ARPE Normandie, ProfessionsBois | | 2019/2025 |

| indicateurs | Objectifs |
|---|-----------|
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Nous passons près de 90 % de notre temps dans des espaces clos : logements, lieux de travail, écoles ... Nous sommes donc tous exposés aux polluants présents dans ces espaces. Les substances polluantes sont nombreuses dans nos environnements : peinture, meubles, appareil de chauffage, produits d'entretien, matériaux de construction, fournitures pour les activités de nos enfants (colles, encres, feutres, peinture ...). Le choix de matériaux sains est important pour améliorer la qualité de l'air intérieur.</p> | |

B4/ Augmenter la part d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics

Incidences :    

La production d'énergie renouvelable vient se substituer à la consommation d'énergies fossiles ou nucléaire en France. Elle agit ainsi indirectement de façon positive sur les émissions de GES et la qualité de l'air (vis-à-vis des polluants atmosphériques, comme de la radioactivité). A noter cependant un risque de détérioration de la qualité de l'air avec les installations bois énergie, plus émettrices de particules fines que des installations au gaz par exemple. Il conviendra de privilégier des installations « flamme verte » et d'utiliser un bois avec un faible taux d'humidité pour réduire cet impact. Cette action vise également l'autoconsommation. C'est pourquoi elle permet également de réduire les consommations d'énergie.

| B4.1 Etudier et mettre en place des installations solaires, développer l'autoconsommation | | | |
|--|----------------------|-------------------------------|---|
| maître d'ouvrage | partenaires | dépense prévisionnelle en TTC | calendrier |
| communes, Intercom, SDEC ENERGIE | REGION, SDEC ENERGIE | | 2019/2025 |
| indicateurs | | | Objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> puissance installée en photovoltaïque | | | +120 kWc/an d'installations collectives |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Cette action consiste aussi bien au développement de l'autoconsommation qu'à la vente d'électricité.</p> | | | |

| B4.2 Etudier l'achat d'électricité verte "haute valeur environnementale" | | | |
|---|--------------------------------------|-------------------------------|------------|
| maître d'ouvrage | partenaires | dépense prévisionnelle en TTC | calendrier |
| communes, Intercom | SDEC ENERGIE, fournisseurs d'énergie | | 2019/2025 |
| indicateurs | | | Objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> nombre de points de livraison et puissance souscrite totale en électricité verte | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Les communes qui n'ont pas de potentiel de production d'électricité renouvelable sur leur patrimoine, ou qui souhaitent être plus volontaristes dans leur démarche de transition énergétique, peuvent souscrire des contrats de fourniture en électricité « verte/renouvelable ». Les fournisseurs d'énergie se répartissent en deux cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Vente d'une électricité « verte »</u> : les fournisseurs s'approvisionnent d'une part sur le marché de l'énergie, qui mélange l'électricité nucléaire, fossile (produites à partir des centrales à charbon, au gaz ou au fioul) et renouvelables (essentiellement hydroélectrique) et d'autre part, de manière totalement disjointe, s'approvisionnent sur un marché des « garanties d'origine » (GO), certificats obligatoires pour commercialiser une offre dite « verte », conformément à la réglementation européenne. Ces garanties d'origine sont émises aux producteurs d'énergies renouvelables au prorata des quantités d'énergie produites. Les garanties d'origine sont ensuite rachetées par les fournisseurs qui veulent justifier | | | |

| | |
|--|--|
| | <p>d'une offre verte, sans pour autant acheter directement leur énergie (les producteurs continuent de vendre leur électricité sur le marché « de gros »). Actuellement, le prix des garanties d'origine est malheureusement trop faible pour permettre aux producteurs de réinvestir dans de nouvelles installations.</p> <p>➤ <u>Vente d'une électricité « renouvelable », à haute valeur environnementale</u>: ces fournisseurs s'approvisionnent directement auprès de producteurs d'électricité renouvelable, à qui ils achètent en direct les GO (et non sur un marché). Certains fournisseurs sont ainsi spécialisés : les énergies renouvelables forment quasiment 100% de l'électricité qu'ils achètent. C'est le cas par exemple d'<i>Enercoop</i>, un fournisseur coopératif, ou d'<i>Energie d'Ici</i>, qui regroupe des tous petits producteurs d'énergie hydraulique. D'autres achètent également sur le marché d'autres sources d'énergies, nucléaires ou fossiles. Ce qui va les différencier est le taux d'énergie renouvelable qui compose leur mix électrique (part de production achetée auprès de producteurs en énergie renouvelable) et le taux d'investissement dans de nouvelles unités de production d'énergie renouvelable.</p> |
|--|--|

| | | | | |
|-------------|--|-----------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| B4.3 | Comparer différents modes de chauffage en intégrant des solutions d'énergies renouvelables | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | communes | SDEC ENERGIE, ADEME, REGION | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> Tout nouveau système de chauffage ou remplacement fera l'objet d'une étude comparative incluant au moins une ressource renouvelable (géothermie, pompe à chaleur, bois énergie...). | | | |

| | | | | |
|-------------|---|--|--------------------------------------|--|
| B4.4 | Construire de nouvelles chaufferies bois énergie | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Communes, SDEC ENERGIE, Conseil Départemental, | Conseil Départemental, ADEME, Région, SDEC ENERGIE | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| |  <ul style="list-style-type: none"> puissance installée en bois énergie | | | l'équivalent de 100 kW supplémentaires /an (objectifs inclus dans ceux de la sous-action B3.2) |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> Les maîtres d'ouvrages s'attacheront à privilégier les technologies au bois déchiqueté, qui permettent un approvisionnement local, aux technologies bois granulés (fonction des conditions technico-économiques) | | | |

6. Réseaux publics

R1/ optimiser l'éclairage public

Incidences :   

Une bonne gestion de l'éclairage public réduit les consommations d'énergie et, par conséquent, réduit les consommations de GES. Par ailleurs, l'éclairage public a un impact négatif sur la biodiversité, en perturbant l'alimentation et la reproduction de certaines espèces d'animaux nocturnes (insectes, oiseaux, chauves-souris...). Or la biodiversité est gage de résilience au changement climatique : c'est la diversité qui permettra à certaines espèces ou variétés (biodiversité génétique) de survivre dans des conditions changeantes et maintenir l'équilibre écologique nécessaire à l'agriculture et plus globalement à la vie sur Terre. C'est pourquoi cette action réduit la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

| R1.1 Rénovier les foyers lumineux énergivores / passer en LED | | | |
|--|--------------------|--------------------------------------|---|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| SDEC ENERGIE, communes | | | 2019/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Puissance moyenne des points lumineux (W/point lumineux) • nombre de points lumineux LED | | | 88 foyers >150 W (hors foyers occasionnels à rénover en 10 ans) |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> cette action porte sur la rénovation des foyers vétustes et énergivores, d'une puissance >150W. Elle ne consiste pas à remplacer tous les foyers en LED, mais uniquement ceux qui sont à remplacer. Le remplacement d'un foyer de 150 W par une LED permet 60% d'économie d'énergie par foyer.</p> | | | |

| R1.2 Augmenter la part d'extinction nocturne | | | |
|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| SDEC ENERGIE, communes | | | 2019/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • coût annuel moyen des points lumineux (euros/point lumineux) • part des foyers en régime permanent | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Le meilleur moyen d'économiser de l'énergie en éclairage public, et de loin le plus rentable, c'est de réduire le temps d'éclairage. Le passage d'un éclairage permanent à un semi-permanent (extinction entre 23h et 6h du matin par exemple) permet d'économiser entre 35 et 50% d'énergie. Au-delà du strict aspect économique, l'extinction nocturne répond également à des enjeux de biodiversité. Un label national « Villes et Villages étoilés » valorise les communes qui réalisent des actions globales et cohérentes en faveur de l'environnement nocturne.</p> | | | |

| R1.3 Elaborer un schéma directeur de l'éclairage public et le mettre en œuvre | | | |
|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Vire Normandie | | | 2019/2022 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Puissance moyenne des points lumineux (W/point lumineux) • nombre de points lumineux LED • coût annuel moyen des points lumineux (euros/point lumineux) • part des foyers en régime permanent | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Le schéma directeur de l'éclairage public est un programme de travaux, déterminé à partir d'un diagnostic précis de l'état du parc d'éclairage public, dont l'objectif est d'adapter l'éclairage des voies pour répondre aux exigences des normes, de diminuer la consommation énergétique et de réduire les coûts de maintenance.</p> | | | |

R2/ Economiser l'eau et optimiser l'efficacité énergétique des installations d'eau potable et d'assainissement

Incidences :



La production d'eau potable et l'assainissement sont des systèmes consommateurs d'énergie (pompes, filtration...). Réduire les consommations d'eau agit indirectement sur une baisse des consommations d'énergie (et donc, de gaz à effet de serre). Les actions d'économies d'eau préservent également la ressource en eau (eaux souterraines ou eaux de surface) et réduisent ainsi la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

| | | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| R2.1 | Conduire des études de transfert de compétence (eau potable/assainissement) intégrant une phase de diagnostic | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom | Agence de l'Eau | 193 525 € | 2019/2020 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Le petit cycle de l'eau se compose de 5 thèmes, chacun associé à une compétence : la production d'eau potable, la distribution d'eau potable, l'assainissement collectif, le contrôle de l'assainissement individuel (SPANC) et le pluvial. La compétence « Eau » est partagée sur le territoire entre différents syndicats d'eau et communes. L'étude consiste à organiser la prise de compétence à l'échelle intercommunale, à effet du 1^{er} janvier 2020, en l'application de la loi du 3 août 2018. La compétence Assainissement (collectif et non-collectif) est également partagée entre syndicats et communes. L'étude consiste à analyser le transfert de compétence entre 2020-2026, en l'application de la loi du 3 août 2018.</p> | | | |

| | | | | |
|-------------|---|------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| R2.2 | Réaliser des diagnostics des réseaux d'eau potable et investir sur les réseaux d'eau afin de limiter les fuites. | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Syndicats d'eau, EPIC Vire Normandie, Intercom | Agence de l'Eau (AESN) | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • euros investis /an • km de canalisations renouvelées • rendement des réseaux <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Cette action intègre le renouvellement des réseaux d'eau (distribution d'eau potable), pour réduire les fuites. C'est la première action à mener pour réduire les consommations d'eau. Mais elle concerne également la production d'eau potable, qui consomme également de l'énergie, entre son forage et sa potabilisation (traitement de l'eau, comme le traitement membranaire par exemple, très consommateur d'énergie). L'objectif est d'optimiser le fonctionnement de ces installations et de choisir les technologies les plus économes possible.</p> | | | |

| | | | | |
|-------------|---|-----------------------|--------------------------------------|-------------------|
| R2.3 | Organiser des classes d'eau pour informer et sensibiliser les élus | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom, communes | Le Dit de l'Eau, AESN | 26 000 € | 2021/2022 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • nombre d'élus participants <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Les classes d'eau ont pour objectif de sensibiliser, responsabiliser à la protection de l'eau, des milieux naturels et de la biodiversité. Elles visent à acquérir des connaissances spécifiques sur l'eau : - appuyer la prise de conscience des élus concernant les enjeux environnementaux liés à l'eau - fournir un socle d'informations solide aux élus intervenant sur les commissions thématiques dédiées à l'eau (grand cycle, petit cycle) - sensibiliser sur l'organisation du cycle de l'eau à l'échelle d'un territoire de l'EPIC ou de la collectivité concernée à l'échelle des bassins versants (enjeux, points forts, points faibles) Des interventions de professionnels et des visites sur le terrain permettent d'acquérir les connaissances élémentaires sur la gestion de l'eau et les acteurs impliqués. Les classes d'eau se répartissent sur 5 journées.</p> | | | |

| | | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| R2.4 | Porter attention aux autorisations de forage | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | communes | DDTM | | 2020/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • nombre de nouveaux forages autorisés | | | |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i></p> <p>Les démarches de demandes de forage sont différentes selon le débit de prélèvement. On distingue les usages domestiques (<1000 m³/an), des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) et des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).</p> <p>La législation en matière d'eau (loi sur l'eau de 1992 réformée en 2006) réglemente les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA), réalisés à des fins non domestiques par des personnes publiques ou des personnes privées et qui impliquent des prélèvements ou de rejets en eau, des impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique, ou des impacts sur le milieu marin. Une nomenclature spécifique identifie ces «IOTA» qui feront l'objet d'un régime de contrôle particulier. Au titre des prélèvements (prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé), si le volume total prélevé est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - supérieur ou égal à 200 000 m³/an ⇒ le projet est soumis à autorisation (A) - entre 1000 m³/an et 200 000 m³/an ⇒ le projet est soumis à déclaration (D) <p>Les demandes d'IOTA sont instruites par la DDTM.</p> <p>Les projets ICPE sont instruits par la DREAL ou la direction départementale de la protection des populations (DDPP)</p> <p>Les usages domestiques : est assimilé à un usage domestique de l'eau, tout prélèvement inférieur ou égal à 1000 m³/an, qu'il soit effectué par une personne physique ou morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs. Ces projets sont soumis à déclaration en mairie.</p> <p>La mesure proposée ici consiste à ce que les mairies portent une attention particulière sur ces demandes de forages domestiques et à ce qu'elles échangent entre elles et avec les services de la DDTM à leur propos (information et partage de la connaissance sur ces forages).</p> | | | |

| | | | | |
|-------------|---|----------------------|--------------------------------------|-------------------|
| R2.5 | communiquer vers la population et les entreprises pour économiser l'eau | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | syndicats d'eau, EPIC Vire Normandie, Intercom, communes | Agence de l'Eau, CCI | | 2021/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i></p> <p>Cible « habitants » : Réaliser une campagne de communication vers le grand public pour qu'il adopte des comportements économes (sobriété, récupération d'eau de pluie...). Une réflexion sera portée sur le financement de récupérateurs d'eau de pluie, à utiliser pour l'arrosage des fleurs.</p> <p>Cible « entreprises » : Réaliser une campagne de communication vers les entreprises pour les sensibiliser à des process plus économes.</p> | | | |

| | | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| R2.6 | Réaliser un schéma directeur "Assainissement" et "pluvial" | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | EPIC Vire Normandie | Agence de l'Eau | | 2019/2022 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |

| | |
|--|--|
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) et d'assainissement permet de fixer les orientations fondamentales en termes d'investissement et de fonctionnement, à moyen et à long termes, d'un système de gestion des eaux pluviales et d'assainissement, en vue de répondre au mieux aux objectifs de gestion de temps de pluie de la collectivité, et de solutions d'assainissement sur le territoire. Ces schémas s'inscrivent dans une logique d'aménagement et de développement du territoire tout en répondant aux exigences réglementaires en vigueur, notamment sur la préservation des milieux aquatiques. L'élaboration d'un schéma pluvial comporte au moins les étapes suivantes: étude préalable de cadrage, diagnostic du fonctionnement actuel du système d'assainissement, identification des pressions à venir, élaboration du volet « Eaux pluviales » du zonage d'assainissement, programme d'actions préventif et/ou curatif. Il est très lié au schéma d'assainissement, c'est pourquoi il convient de réaliser les deux parallèlement. La qualité des réseaux d'assainissement et des installations de traitement est importante pour éviter la pollution de l'eau. Le pluvial est directement lié à l'adaptation au changement climatique en considérant l'évolution du régime des pluies dans les calculs de dimensionnement des ouvrages et des réseaux. La difficulté est d'adapter aux les dépenses d'investissement (et les surcoûts) à l'incertitude des prédictions et au risque.</p> |
|--|--|

R3/ Valoriser les installations de gestion de l'eau par de la production d'énergie renouvelable

Incidences :    

| | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|
| R3.1 | Etudier la faisabilité de valoriser les boues de la station d'épuration de Vire Normandie par méthanisation | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> |
| | EPIC Vire Normandie | ADEME | 2019/2022 |
| | <i>indicateurs</i> | | <i>Objectifs</i> |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> La station d'épuration de Vire Normandie utilise un procédé innovant de séchage de ses boues par l'énergie solaire (passage des boues humides sur un tapis roulant, sous serre). Les boues sont ensuite valorisées par épandage sur les terres agricoles. L'objet de cette mesure est d'étudier la faisabilité d'une valorisation énergétique de ces boues par méthanisation, en plus de la valorisation matière actuelle. L'étude devra envisager la solution technique la plus adaptée : méthanisation en voie sèche ou liquide ? utilisation du biogaz cogénération, qui produit de l'électricité et de la chaleur ? ... L'incorporation des boues de la station d'épuration au projet d'Agrigaz est compromise du fait des contraintes réglementaires et des tarifs de rachat du biométhane injecté variable selon les types de produits incorporés.</p> | | |

| | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|
| R3.2 | Réaliser une étude de faisabilité pour la valorisation hydroélectrique des barrages du Gast et de la Dathée | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> |
| | Institution Interdépartemental du Bassin de la Sienne, EPIC Vire Normandie / Intercom | ADEME | 2023/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | <i>Objectifs</i> |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Les barrages du Gast et du lac de la Dathée sont des barrages utilisés pour l'alimentation en eau potable des territoires. Ils sont à fortiori pérennes. Leur équipement hydroélectrique n'impacterait pas davantage le milieu aquatique.</p> | | |

| | | | | |
|-------------|---|-----------------------------------|--------------------------------------|---|
| R3.3 | Construire des installations photovoltaïques avec autoconsommation sur les sites de production d'eau potable | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Syndicats d'eau, EPIC Vire Normandie, Intercom | REGION, SDEC ENERGIE (pré-études) | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | • puissance installée en kWc | | | l'équivalent de 100kWc installés en toiture et 650 kWc au sol |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> Les installations de production d'eau potable sont consommatrices d'électricité, pour le pompage et la filtration de l'eau. Une partie de l'énergie pourrait être autoconsommée grâce à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, en toiture des ouvrages ou sur les espaces verts dans le périmètre de protection immédiate. | | | |

R4/ Organiser la prospective d'investissement sur les réseaux

Incidences : 

Il est parfois nécessaire d'effectuer des travaux de renforcement ou d'adaptation des réseaux électriques ou gaz pour permettre l'injection d'énergie renouvelable. Sans ce travail de prospective et sans investissement, certains projets ne pourront pas se réaliser. Les investissements concernent également l'adaptation de certains postes en zones inondables, dont le risque de submersion (en intensité et en fréquence) pourrait augmenter du fait d'évènements orageux plus intenses.

| | | | | |
|-------------|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| R4.1 | répondre de manière coordonnée aux nouveaux besoins d'injection et de soutirage | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | SDEC ENERGIE, GRDF, ENEDIS, Intercom | communes | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> L'injection correspond à l'envoi d'énergie sur les réseaux. Le soutirage correspond à l'inverse, c'est à dire consommer de l'énergie à partir des réseaux. Cette action consiste à avoir une vision d'ensemble des projets à moyen-long terme sur le territoire pour pouvoir anticiper les travaux à réaliser. Grâce à des échanges réguliers, les EPCI et le SDEC ENERGIE vont recenser les périmètres à urbaniser, les projets d'installations de production d'énergies renouvelables, les besoins de déplacements d'ouvrages, etc... pour aller vers une planification multi-réseaux (électricité, gaz et chaleur). L'objectif est prendre en compte l'évolution des besoins d'énergie : rénovation thermique, constructions performantes, nouveaux usages ... et de favoriser la substitution des énergies fossiles et nucléaires par des énergies renouvelables décentralisées, tout en préservant la qualité de la desserte énergétique des territoires (dont adaptation au changement climatique). | | | |

| | | | | |
|-------------|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| R4.2 | Limiter la vulnérabilité des postes HTA/BT situés en zones inondables, en particulier sur le périmètre du PPRI du Noireau et de la Vère | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | SDEC ENERGIE, ENEDIS, communes | | | 2023/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> Mettre en place des solutions techniques pour limiter le risque de coupures électriques dans les zones à risque d'inondation élevé. | | | |

R5/ Optimiser et densifier les réseaux publics de distribution de chaleur

Incidences :   

Le bois énergie est une énergie qui vient se substituer à la consommation d'énergies fossiles ou nucléaire en France. On considère qu'il est une énergie renouvelable et que le chauffage au bois agit de manière positive sur les émissions de GES, dès lors que l'approvisionnement en bois provient d'une ressource gérée durablement. En effet, on considère dans ce cas que le bilan est neutre vis-à-vis du carbone, car les émissions de GES suite à la combustion du bois sont captées parallèlement par la végétation en croissance

L'énergie bois est par ailleurs émettrice de polluants atmosphériques, mais les grosses installations reliées à des réseaux de chaleur sont justement équipées de manches à air ou filtres cyclones qui permettent de réduire considérablement ces émissions, comparativement à une somme de chauffages au bois individuels.

| R5.1 Réaliser et mettre en œuvre un schéma directeur des réseaux de chaleur | | | |
|--|--------------------|--------------------------------------|---|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Vire Normandie | | | 2019/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • nombre de nouveaux bâtiments raccordés • consommation de bois énergie supplémentaire (en MWh/an ou tonnes bois/an) | | | objectifs partagés avec la sous-action B4.4 |
| <i>Détail de l'action, précisions :</i> | | | |
| conduire l'étude et mettre en œuvre les préconisations. Cela consiste en la densification du réseau (raccorder de nouveaux bâtiments au réseau de chaleur bois énergie) et peut nécessiter un renforcement de la puissance bois de la chaufferie actuelle. Le schéma directeur du réseau de chaleur identifie également les nouveaux projets potentiels et peut conduire à la création de nouveaux réseaux de chaleur indépendants au réseau actuel. | | | |

| R5.2 créer de nouveaux réseaux de chaleur bois énergie | | | |
|---|--|--------------------------------------|---|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| SDEC ENERGIE, communes | Département, Région, ADEME, Biomasse Normandie | | 2020/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • puissance supplémentaire installée en réseau de chaleur (en kW) | | | l'équivalent d'une puissance supplémentaire de 3MW sur 10 ans (soit 300kW/an) |
| <i>Détail de l'action, précisions :</i> | | | |
| Les réseaux de chaleur raccordent différents clients à une même chaufferie. C'est de l'eau chaude qui circule dans le réseau primaire, qui raccorde la chaufferie à chacun des bâtiments. Le réseau primaire transmet la chaleur aux différents réseaux secondaires (qui alimentent chacun un bâtiment), grâce à un échangeur de chaleur. Si le réseau ne raccorde que des bâtiments d'un même maître d'ouvrage, on parle de réseau technique. Ces cas sont associés à la thématique « bâtiments publics ». | | | |

7. Mobilité

M1/ Organiser les mobilités sur le territoire

Incidences :   

La réduction du nombre de kilomètres effectués par les véhicules essence et diesel réduit les consommations d'énergie et indirectement, les émissions de GES et de polluants atmosphériques.

| | | | | |
|---|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
|  | M1.1 Etudier la prise de compétence mobilité et réaliser un plan global de mobilité / schéma directeur des déplacements | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom | Région, communes | | 2020/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Le Plan Global de Mobilité (PGM) est un document de planification et d'orientation non réglementaire élaboré de manière volontaire. Il permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir une stratégie de mobilité garantissant l'équilibre entre les besoins de mobilité, le respect de l'environnement, le développement économique et la protection de la santé ; - fixer des objectifs, des actions et un plan pluriannuel d'investissements ; - travailler en concertation avec tous les acteurs de la mobilité. | | | | |

| | | | | |
|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|--|
| M1.2 Améliorer l'offre de transport (bus verts et taxi bus) | | | | |
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> | |
| Région | communes, Intercom | | 2020/2025 | |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Cette mesure consiste à échanger avec la Région et conduire une réflexion commune sur l'adaptation des itinéraires et des horaires proposés dans le cadre du service des bus verts et des taxi-bus.</p> | | | | |

| | | | | |
|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|--|
| M1.3 Réaliser des études stratégiques de mobilité et de circulation | | | | |
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> | |
| Vire Normandie | | | 2019/2020 | |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Recrutement une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur la définition d'une stratégie globale de mobilité incluant le transport urbain. Réalisation d'un schéma directeur de réduction des vitesses sur Vire déléguée. Le plan de circulation devra être révisé, notamment pour réduire le flux de poids lourds en centre-ville.</p> | | | | |

M2/ Accompagner l'intermodalité et les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire



La réduction du nombre de kilomètres effectués par les véhicules essence et diesel réduit les consommations d'énergie et indirectement, les émissions de GES et de polluants atmosphériques.

| | | | | |
|-------------|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| M2.1 | Aménager une plate-forme multimodale et une Maison de la mobilité du Bocage, place de la gare à Vire Normandie | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Vire Normandie | Mobilys | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> L'objectif est de construire un lieu central d'information et intermodal, c'est-à-dire qui permette le passage d'un mode de transport à un autre, entre le vélo, la marche à pied, le train, les bus, les voitures en auto-partage... | | | |

| | | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| M2.2 | Poursuivre et développer des systèmes d'autopartage de véhicules électriques. | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | communes | Clem (opérateur) | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| |  <ul style="list-style-type: none"> • nombre d'utilisateurs différents • taux d'utilisation des véhicules • km parcourus/an <i>Détail de l'action, précisions :</i> L'autopartage pris en compte ici est un système de location courte durée (demi-journée ou journée) de véhicules à faibles émissions (en CO2 et polluants atmosphériques), généralement des véhicules électriques ou hydrogène. Ce système permet à des habitants d'utiliser un véhicule propre au lieu d'utiliser leur véhicule thermique plus polluant. Il peut éviter à certains foyers de devoir acquérir un second véhicule. L'autopartage est développé à Vire Normandie et Condé-en-Normandie. Il pourrait être déployé dans d'autres communes comme à Noues de Sienne par exemple. Cette mesure vise également à étudier l'interopérabilité entre les communes, c'est à dire qu'un véhicule emprunté dans une commune puisse être rendu dans une autre. | | | |

| | | | | |
|-------------|---|-------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| M2.3 | Améliorer et développer le service de location de Vélo à Assistance Electrique | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Vire Normandie, Condé-en-Normandie | Maison du Vélo à Bayeux | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • nombre d'utilisateurs de VAE <i>Détail de l'action, précisions :</i> cette mesure consiste en la mise en place d'un service de prêt de vélo à assistance électrique (VAE). | | | |

| | | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------------|
| M2.4 | Développer « Solidarité Transport » | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | MSA, Familles Rurales | communes | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénévoles engagés • Nombre de bénéficiaires/an | | | 2 bénévoles par commune |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Des chauffeurs bénévoles conduisent les personnes en difficulté de mobilité (sous condition de ressources), à leurs rendez-vous, en échange d'une indemnité kilométrique. Solidarité transport se développe à Noues-de-Sienne, St Aubin-des-Bois et en cours de réflexion à Souleuvre-en-Bocage. Il pourrait être étendu aux autres communes du territoire.</p> | | | |

| | | | | |
|-------------|---|--------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| M2.5 | Communiquer pour encourager l'écomobilité | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom, communes | Mobilys, Dynamia, Région | | 2020/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contacts (appels téléphoniques, rendez-vous physique, etc.) | | | |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Cette mesure vise à poursuivre et développer l'espace mobilité, service dédié à l'information sur l'éco-mobilité Par exemple : - créer des permanences délocalisées de l'espace mobilité - s'appuyer sur des événementiels : Bielles de Mai / Semaine de la mobilité / Semaine du Développement Durable / Condé Vert Demain - informer le grand public sur les outils de mobilité et espaces de conseils</p> <p>Les espaces mobilité sont basés à Vire Normandie (pour Mobilys) et à Condé-en-Normandie (pour Dynamia). Les espaces mobilité s'adressent à toute personne rencontrant des difficultés dans ses déplacements, et en particulier aux jeunes personnes en recherche d'emploi. Il apporte une aide au savoir bouger (utilisation des nouvelles technologies, apprentissage) et au pouvoir bouger. Ils proposent en effet des solutions de mobilité et des ateliers thématiques pour améliorer ses compétences en mobilité (prendre les transports en communs, lire une carte, apprentissage de la conduite...). Un service de location de véhicules est également proposé.</p> | | | |

| | | | | |
|-------------|---|----------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| M2.6 | Compléter localement l'offre régionale (transports à la demande, rézo pouce...) | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | communes | MOBILYS, DYNAMIA, Intercom | | 2021/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Les bus verts e les taxis bus apportent une solution incomplète à certains besoins de mobilité locale. D'autres solutions complémentaires peuvent être organisées. C'est le cas de « Réseau Pouce », un service d'autostop organisé. Un réseau de conducteurs/autostoppeurs inscrits sur une plateforme web « covoiturent » à partir d'arrêts d'autostop bien identifiés par une signalétique adaptée. D'autres systèmes d'organisation peuvent être mis en place, comme les carapattes/caracycle, pour le transport scolaire encadré, à pied ou à vélo, le transport à la demande...</p> | | | |

| | | | | |
|-------------|--|--|--------------------------------------|-------------------|
| M2.7 | Sensibiliser les principaux générateurs de déplacements (les entreprises, services publics...) dans les plans de mobilité pour les entreprises et leurs salariés. | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom, CA Flers | MOBILYS, DYNAMIA, TECH NORMANDIE, Etat, Région | | 2020/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • nombre de Plan de mobilité entreprise / administration | | | |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Le Plan de mobilité (PDM) est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Le plan de mobilité, anciennement appelé le Plan de déplacements d'entreprise (PDE) favorise l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Sa mise en œuvre est encouragée par les autorités publiques, car il présente de nombreux avantages pour les entreprises, les salariés et la collectivité. Le PDM est un vrai projet d'entreprise, qui peut s'inscrire dans une démarche Qualité ou dans un Système de management environnemental. Les déplacements liés aux activités professionnelles concernent les trajets domicile/travail, mais aussi le transport de marchandises, les déplacements professionnels des collaborateurs, des clients, des visiteurs, des partenaires, des fournisseurs... Le territoire souhaite travailler sur des solutions de mobilité inter-département (Calvados/Orne/Manche). L'IVN et la Communauté d'Agglomération de Flers sont lauréats de l'appel à projets national « territoire d'industrie », sous le nom de « Collines normandes ». Réduire la vulnérabilité des entreprises par rapport à l'emploi, et notamment pour trouver des solutions de mobilités durables pour leurs salariés, est un des axes de cette démarche. Elle consiste à trouver des solutions de mobilité moins impactant, à l'échelle de quartiers d'activités. Cette sous-action contribue également à l'action E2/ Accompagner l'innovation pour réduire l'impact environnemental des industries.</p> | | | |

M3/ Promouvoir la mobilité durable en interne



Incidences :

La réduction du nombre de kilomètres effectués par les véhicules essence et diesel réduit les consommations d'énergie et indirectement, les émissions de GES et de polluants atmosphériques.

| | | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| M3.1 | sensibiliser et former les agents | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | communes, Intercom | | | 2020/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • nombre d'agents formés à l'écoconduite • Part des agents de la collectivité qui viennent autrement qu'avec leur voiture (%) | | | |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Former à l'éco-conduite en priorité les agents qui parcourent le plus de distances (« gros rouleurs ») Inciter les agents à covoiturer</p> | | | |

| | | | | |
|-------------|---|----------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| M3.2 | Investir pour réduire les besoins de mobilité des salariés et moderniser les flottes de véhicules | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | communes, Intercom | SDEC ENERGIE, Région, Etat | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • part des véhicules à faible impact environnemental dans les flottes | | | |

| |
|---|
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Cette mesure vise à : - Etudier l'acquisition de véhicules à faible émissions (H2/GNV ou électriques/hybrides) dans les flottes de véhicules, notamment dans le cas de renouvellement. L'article 37 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) promeut le développement de véhicules dits « propres », par l'obligation faite aux collectivités territoriales pour l'acquisition ou l'usage de véhicules, d'intégrer une part de 20% de véhicules vertueux sur le plan environnemental (véhicule à faible émission). - Mettre à disposition de salles de restauration collective sur les lieux de travail des agents</p> |
|---|

M4/ Réguler le trafic, réduire la vitesse et aménager l'espace public pour limiter l'usage de la voiture individuelle et encourager une circulation piétonne et cyclable en toute sécurité

Incidences :    

D'une part, réaliser un trajet à vitesse réduite permet de moins consommer de carburant. D'autre part, les déplacements piétons ou à vélo se substituent à des déplacements en voiture. Cette action permet ainsi de réduire les consommations d'énergie et indirectement, les émissions de GES et de polluants atmosphériques.

Une vigilance est à avoir sur les aménagements d'infrastructures, qui peuvent avoir un impact négatifs sur les consommations d'énergie (pour réaliser les travaux), les émissions de GES (destruction de prairies ou milieux naturels pour la réalisation des aménagements) et sur l'adaptation au changement climatique, avec certains revêtements imperméables. Au contraire cette action peut aussi être l'occasion de verdir les bourgs et de les rendre plus résilients.

| | | | | |
|-------------|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| M4.1 | Réaménager et restructurer les bourgs et les espaces publics afin de créer des zones de circulation apaisées et développer les circulations douces. | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | communes | | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | • nombre de zones 20 et zone 30 créées | | | |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> La réduction de la vitesse réduit les consommations de carburants et les émissions des polluants atmosphériques. Elle encourage également la pratique du vélo. Projets par exemple à Vire Normandie, Pontécoulant, Campagnolles... | | | |

| | | | | |
|-------------|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| M4.2 | Aménager des aires ou points de rencontres pour le covoiturage | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | communes | | | 2020/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | • nombre d'aires de covoiturage créées | | | |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> | | | |

| | | | | |
|-------------|---|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| M4.3 | Aménager des liaisons cyclables | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | communes | Conseil départemental, Région | | 2020/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | • km de pistes cyclables créées | | | |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> | | | |

M5/ Limiter les besoins de mobilité



La réduction du nombre de kilomètres effectués par les véhicules essence et diesel réduit les consommations d'énergie et indirectement, les émissions de GES et de polluants atmosphériques.

| M5.1 Aménagement et création de services publics de proximité | | | |
|---|-----------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| communes, intercom | Conseil départemental | | 2019/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <i>Détail de l'action, précisions :</i> Cette mesure consiste : <ul style="list-style-type: none"> ➤ en la création et la gestion de structures d'accueil de service de santé de proximité (par exemple : PSLA, Maison de Santé...) ➤ en la mise en place de restauration scolaire sur les sites scolaires (pour éviter les déplacements en bus) ➤ à créer ou conforter des accueils physiques à vocation sociale (permanences), grâce au réseau des points info 14 ➤ à organiser les activités périscolaires à proximité des écoles lorsque les capacités d'accueil le permettent | | | |

| M5.2 Développement de services numériques | | | |
|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| communes, Conseil départemental, Intercom, Pôle Emploi | | | 2020/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <i>Détail de l'action, précisions :</i> - Développer la visio-conférence - Améliorer la desserte numérique | | | |

| M5.3 Favoriser le télétravail | | | |
|---|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| communes, Intercom, entreprises | Conseil départemental, Région | | 2020/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| • nombre de communes proposant du télétravail | | | |
| <i>Détail de l'action, précisions :</i> L'accès au numérique apporte une réponse pour avoir moins besoin de se déplacer, dès lors que les liaisons internet sont de bonnes qualité. Cette mesure consiste à favoriser le télétravail au sein des structures publiques et des entreprises, et de mettre à disposition des espaces de co-working avec équipements mutualisés, en réponse à des mauvaises connexions internet en zone d'habitat diffus. | | | |

| M5.4 Accompagner les échanges parcellaires entre agriculteurs | | | |
|---|-----------------------|-------------------------------|------------|
| maître d'ouvrage | partenaires | dépense prévisionnelle en TTC | calendrier |
| communes, Intercom | Chambre d'Agriculture | | 2020/2025 |
| indicateurs | | | Objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> nombre d'agriculteurs bénéficiant d'un accompagnement nombre d'ha de parcelles échangés | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Cette mesure vise à aider les agriculteurs à échanger leurs parcelles pour réorganiser les exploitations. L'objectif est de regrouper les parcelles autour du siège d'exploitation, en particulier pour les élevages afin de faciliter le parcours des animaux. Cela permet aussi de réduire le temps et la distance parcourue sur les routes en tracteur, d'éviter la traversée de bourgs etc...</p> | | | |

M6/ Favoriser l'électromobilité et les carburants alternatifs

Incidences :   

Le bilan énergétique des véhicules électriques, hybrides ou H2 (qui sont aussi des véhicules électriques) est considéré comme semblable au bilan des véhicules thermiques. En effet, si les véhicules utilisant l'électricité ont un rendement élevé à l'échelle du véhicule, des pertes énergétiques sont conséquentes en amont, sur les réseaux électriques et dans les centrales de production. Il n'y a donc pas de réduction de consommation comparativement à des véhicules « carburant ». En revanche, l'électricité ou le GNV utilisés peut provenir à 100% d'énergies renouvelables (on parlera de BioGNV dans ce cas), quand le taux de biocarburants n'excède pas 7.5% dans les carburants conventionnels.

Les voitures électriques ne rejettent aucun polluant atmosphérique et très peu de GES. Toutefois, ces véhicules ont un cycle de vie impactant indirectement l'environnement des pays producteurs des matériaux composant les batteries (lithium et autres terres rares), qui sont polluants à produire (coût environnemental de l'extraction et du traitement de ces matières premières). Pour réduire leur impact, il faut que ces véhicules parcourent beaucoup de kilomètres, sinon les véhicules « carburant » sont moins impactant.

Comparativement aux carburations essence et diesel actuelles, le GNV est également très peu émetteur de particules fines et de GES.

| M6.1 Mettre en place une station GNV | | | |
|---|----------------|-------------------------------|------------|
| maître d'ouvrage | partenaires | dépense prévisionnelle en TTC | calendrier |
| Agrigaz | GRDF, Intercom | | 2021/2025 |
| indicateurs | | | Objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> nombre de station GNV installée | | | 1 station |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i></p> | | | |

| M6.2 communiquer sur les bornes électriques actuelles | | | |
|---|------------------|-------------------------------|------------|
| maître d'ouvrage | partenaires | dépense prévisionnelle en TTC | calendrier |
| SDEC ENERGIE, communes | concessionnaires | | 2019/2025 |
| indicateurs | | | Objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> nombre de recharges sur le territoire | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Le SDEC ENERGIE fournira un rapport d'exploitation pour chacune des communes ayant au moins une borne électrique sur son territoire. Les communes et l'Intercom seront relais de l'information, en communiquant sur la localisation des bornes, l'intérêt financier des recharges électriques, le fonctionnement des bornes, le site internet et l'appli mobile Mobisdec : https://www.mobisdec.fr La communication autour des bornes électriques inclura une communication sur les atouts et incidences des véhicules électriques sur l'environnement</p> | | | |

8. Entreprises

E1/ Maintenir un tissu commercial dynamique à moindre impact énergie/climat dans les centres-villes et les centres-bourgs

Incidences : 

Cette action vise à réduire les consommations d'énergie et d'eau, soit dans le mode de fonctionnement des commerces, soit du fait du maintien des commerces de proximité, qui limite les besoins de déplacement de la population. Par conséquent, elle aboutit indirectement à la réduction des émissions de GES et vis-à-vis de sa ressource en eau, contribue à la réduction de la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

| E1.1 Soutenir la mise en réseau et une dynamique commerciale équilibrée | | | | |
|--|--|--------------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom, communes | CCI, Région, Département, CMAi | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> nombre d'entreprises sensibilisées | | | |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Cette mesure vise à mettre en place et réaliser le suivi d'un observatoire du commerce pour l'Intercom. Pour les communes, cette mesure consiste à soutenir les UCIA de Vire Normandie et Condé-en-Normandie et faire appliquer la charte commerciale de Vire Normandie pour éviter le transfert du commerce du centre vers la périphérie.</p> | | | |

| E1.2 Soutenir le développement de la monnaie locale citoyenne normande, le Rollon | | | | |
|--|--|----------------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Association Monnaie Normande Citoyenne | Intercom, UCIA, communes, Région | | 2020/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> quantité de Rollon échangés sur le territoire nombre d'entreprises engagées | | | |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Le Rollon est une monnaie complémentaire entièrement dématérialisée (paiement par smartphone). Cette monnaie ne remplace pas l'euro, mais a la même valeur. L'utilisateur pourra échanger des euros contre des Rollons, dont il pourra ensuite se servir pour payer ses achats chez les commerçants/artisans participants, qui auront signé une charte éthique. L'objectif de la monnaie est de promouvoir l'économie normande au travers du développement des circuits courts de proximité et de l'économie sociale et solidaire, dans une démarche de développement durable. C'est une expérience citoyenne, innovante, ambitieuse, créatrice de lien social, destinée à revitaliser nos territoires ruraux, centre villes, centre villages et centre bourgs. En adhérant au réseau Rollon, les commerçants - producteurs locaux - entreprises du tertiaire, s'engagent, s'ils ne sont pas déjà, à entrer dans une logique de progrès environnemental et social. Ils suivent une formation et réalise un auto-diagnostic sur différents aspects du développement durable dans leur commerce : gestion de l'eau, des déchets, énergie, achats durables, qualité de vie des salariés...</p> | | | |

E2/ Accompagner l'innovation pour réduire l'impact environnemental des industries

Incidences :    

Cette action vise à valoriser des déchets ou réduire les pertes de matières premières, ce qui permet de réduire les consommations d'énergie liées à la collecte ou aux process de transformation, et les émissions de GES associées. La valorisation de chaleur fatale permet en outre de limiter les consommations d'énergie, tout en valorisant une énergie qui, de fait, est considérée comme renouvelable. Par conséquent, elle aboutit indirectement à la réduction des émissions de GES. Cette action vise également la réduction des pertes en eau et contribue ainsi à la réduction de la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

| E2.1 Aménager les zones d'activité de manière à encourager la biodiversité | | | | | |
|---|--|-------------|--|-------------------------------|------------|
| maître d'ouvrage | | partenaires | | dépense prévisionnelle en TTC | calendrier |
| entreprises, communes, Intercom | | | | | 2020/2025 |
| indicateurs | | | | Objectifs | |
| <p>Détail de l'action, précisions :</p> <p>Par exemple : maintien et création de haies, mettre en place des ruches, éco-pâturage...</p> | | | | | |

| E2.2 Initier une démarche d'écologie industrielle territoriale : accompagner les entreprises et les encourager dans l'économie circulaire | | | | | |
|---|--|---|--|-------------------------------|------------|
| maître d'ouvrage | | partenaires | | dépense prévisionnelle en TTC | calendrier |
| Intercom, communes | | entreprises, CCI, SEROC, Région, ADEME, Etat, CA Flers... | | 81 754 € | 2019/2025 |
| indicateurs | | | | Objectifs | |
| <ul style="list-style-type: none"> nombre de réunions sur le thème de la transition énergétique et nombre d'entreprises participantes nombre d'entreprises associées | | | | | |
| <p>Détail de l'action, précisions :</p> <p>L'écologie industrielle territoriale est une démarche de synergies inter-entreprises sur les thèmes du développement durable. Les synergies peuvent concerner la mutualisation de services (crèches mutualisées à l'échelle de la zone d'activités, restaurant, services de nettoyage, d'entretien des espaces verts, plan de déplacements inter-entreprises...). Les synergies peuvent également concerner des biens, des matériaux ou l'énergie (pour l'énergie, voir aussi l'action suivante). Cela contribue à la mise en place de l'économie circulaire : les déchets ou pertes des uns peuvent servir de matière première ou de support de production pour les autres.</p> <p>L'IVN est lauréate de l'édition 2018 de l'AMI « économie circulaire en Normandie ». Par ailleurs, l'IVN et la Communauté d'Agglomération de Flers ont candidaté conjointement à l'appel à projets national « territoire d'industrie », sous le nom de « Collines normandes ». Cette candidature a été retenue et s'articule avec les synergies inter-entreprises engagées en novembre 2018.</p> | | | | | |

E3/ Engager les entreprises dans la production et l'utilisation d'énergies renouvelables

Incidences :    

La production d'énergie renouvelable vient se substituer à la consommation d'énergies fossiles ou nucléaire en France. Elle agit ainsi indirectement de façon positive sur les émissions de GES et la qualité de l'air (vis-à-vis des polluants atmosphériques, comme de la radioactivité). Cette action vise également l'autoconsommation. C'est pourquoi elle permet également de réduire les consommations d'énergie.

Cette action a un impact négatif sur la qualité de l'air dans la mesure où la méthanisation est une technologie qui produit des polluants atmosphériques. Cet aspect doit être précisément étudié dans la conception du projet (hangar de déchargement des intrants sous bâtiment avec filtration de l'air...). A noter cependant que le traitement par méthanisation des déchets d'abattoir améliorera les conditions actuelles de traitement par épandage.

| E3.1 Mobiliser des investissements dans des projets de toitures ou ombrières photovoltaïques | | | |
|--|------------------------------|-------------------------------|--|
| maître d'ouvrage | partenaires | dépense prévisionnelle en TTC | calendrier |
| entreprises | Intercom, Normandie Energies | | 2019/2025 |
| indicateurs | | | Objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> puissance installée en panneaux photovoltaïques | | | 1.5 MWc en 10 ans ou l'équivalent de +150 kWc supplémentaires/an |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Les grandes et moyennes surfaces commerciales présentent des toitures et des surfaces de parking importantes, actuellement non valorisées. L'ensemble de ces surfaces pourraient être équipées de panneaux solaires photovoltaïques. La production peut être autoconsommée pour subvenir aux besoins en froid (fonctionnement des frigos). Normandie Energies dirige un Cluster solaire, regroupant structures publiques et professionnels, qui a vocation à sensibiliser et faciliter la construction de ce type d'installations.</p> | | | |

| E3.2 Etudier la faisabilité de nouveaux réseaux de chaleur qui valorisent la chaleur fatale des industries | | | |
|--|---------------|-------------------------------|--------------------------------------|
| maître d'ouvrage | partenaires | dépense prévisionnelle en TTC | calendrier |
| Intercom, communes, entreprises | ADEME, Région | | 2019/2025 |
| indicateurs | | | Objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> quantité de chaleur fatale valorisée nombre de projets et/ou entreprises ou structures raccordées | | | substitution d'énergie pour 2 GWh/an |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i></p> | | | |

| E3.3 Créer un réseau de chaleur valorisant la chaleur fatale | | | |
|---|-------------------|-------------------------------|--------------------------------------|
| maître d'ouvrage | partenaires | dépense prévisionnelle en TTC | calendrier |
| La Normandise | Agrigaz, Intercom | | 2019/2021 |
| indicateurs | | | Objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> quantité d'énergie valorisée | | | substitution d'énergie pour 4 GWh/an |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Le réseau de chaleur de la Normandise valorisera de l'eau chaude actuellement perdue et rejetée sous forme de vapeur. Cette eau chaude alimentera l'usine de méthanisation d'Agrigaz en chaleur, ainsi que les locaux de stockage de la Normandise localisés sur la zone d'activité de la Papillonnière et la nouvelle zone PIPA.</p> | | | |

9. Agriculture et Environnement

AE1/ Produire et consommer localement des énergies renouvelables en milieu rural



La production d'énergie renouvelable vient se substituer à la consommation d'énergies fossiles ou nucléaire en France. Elle agit ainsi indirectement de façon positive sur les émissions de GES et la qualité de l'air (vis-à-vis des polluants atmosphériques, comme de la radioactivité). Cette action vise également l'autoconsommation (en électricité avec le photovoltaïque ou en chaleur, avec la cogénération). C'est pourquoi elle permet également de réduire les consommations d'énergie.

Cette action a un impact négatif sur la qualité de l'air dans la mesure où la méthanisation est une technologie qui produit des polluants atmosphériques. Cet aspect doit être précisément étudié dans la conception du projet (couverture des stockages des intrants et du digestat par exemple).

| AE1.1 Construire des installations solaires (thermiques et photovoltaïques) | | | |
|--|---------------------------------------|-------------------------------|---|
| maître d'ouvrage | partenaires | dépense prévisionnelle en TTC | calendrier |
| exploitations agricoles.... | Chambre d'Agriculture, REGION, ENEDIS | | 2020/2025 |
| indicateurs | | | Objectifs |
| • puissance installée | | | l'équivalent de 375 kWc /an supplémentaires |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Le monde agricole possède des bâtiments avec de vastes toitures, le plus souvent avec une inclinaison optimale pour la production photovoltaïque et thermique. Cette mesure consiste à sensibiliser le monde agricole sur ce potentiel et de faciliter leurs démarches, notamment en les aidant au raccordement électrique de leurs installations. L'énergie solaire peut être revendue, mais aussi être utilisée en autoconsommation</p> | | | |

| AE1.2 Accompagner les agriculteurs pour l'approvisionnement ou la création d'installations de méthanisation | | | |
|---|--|-------------------------------|---|
| maître d'ouvrage | partenaires | dépense prévisionnelle en TTC | calendrier |
| Région (Plan Méthanisation Normandie) | Chambre d'Agriculture, Biomasse Normandie, SDEC ENERGIE, ADEME | | 2019/2025 |
| indicateurs | | | Objectifs |
| • nombre de nouveaux projets de méthanisation accompagnés et puissance installée/volume biométhane injecté | | | 1 installation territoriale supplémentaire d'ici 2030 et 1 installation à la ferme/an |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Le Plan Méthanisation Normandie a pour but de fédérer les acteurs et d'accélérer les projets. Il réunit autour de la Région, chef de file du plan, la Chambre d'Agriculture, Biomasse Normandie et le SDEC ENERGIE. Ces partenaires font la promotion de la méthanisation par une communication ciblée, développent un observatoire (veille réglementaire, veille sur les projets, retours d'expériences...). Ils réalisent également des études de faisabilité et accompagnent les porteurs de projets. Enfin, des aides financières ont été mises en place par l'Europe, l'ADEME et la Région pour financer les projets. L'objectif est de faire émerger de nouveaux projets agricoles, qu'ils soient en injection de biométhane dans le réseau gaz ou en cogénération avec vente d'électricité, selon le contexte local. Pour réduire les nuisances, les projets veilleront à éloigner au maximum les sites de méthanisation des habitations ou à les situer au sein de zones d'activités</p> | | | |

| | | | | |
|--|---|---------------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| AE1.3 | Réaliser une unité de méthanisation territoriale avec injection du biométhane dans le réseau de distribution gaz à Vire Normandie | | | |
|  | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Agrigaz | Intercom, communes, ADEME, GRDF | | 2019/2021 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • volume de biométhane injecté par an (en Nm3) et/ou énergie verte injectée (en MWh/an) 2,3 millions Nm3/an | | | |
| <i>Détail de l'action, précisions :</i> | | | | |
| L'action est portée par Agrigaz, une société de projet regroupant 39 exploitations agricoles (représentant 70 agriculteurs) et un industriel, la Normandise. Le capital est détenu majoritairement par les agriculteurs, à 51%. L'installation de méthanisation, située sur la zone d'activité de la Papillonnière, devrait fournir en biométhane l'équivalent de 20% de la consommation de Vire Normandie en gaz naturel. | | | | |

| | | | | |
|--|--|-----------------------|--------------------------------------|-------------------|
| AE1.4 | Créer de nouvelles chaufferies bois énergie | | | |
|  | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | exploitations agricoles... | Conseil départemental | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • nombre de nouvelles chaufferies bois et puissance installée l'équivalent de 200 kW supplémentaires /an | | | |
| <i>Détail de l'action, précisions :</i> | | | | |
| Les agriculteurs peuvent gagner en autonomie en valorisant l'entretien de leurs haies en bois énergie pour alimenter une chaudière. Toutefois, d'une exploitation à l'autre, les ressources en bois bocager sont variables (tant sur le linéaire que par rapport à la densité de la haie et son potentiel de production). Pour chaque exploitation intéressée par l'utilisation de son bois, il est donc conseillé de réaliser en parallèle un plan de gestion des haies. Ce plan comptabilise le potentiel annuel de production de bois énergie et détermine, avec l'exploitant, un plan d'entretien pluriannuel de ses haies (coupe et nouvelles plantations). | | | | |

AE2/ Elaborer et mettre en œuvre un projet alimentaire territorial (PAT)

Incidences :



22% de l'empreinte carbone d'une personne en France est le fait de son alimentation (source : Carbone4, donnée 2012). L'achat de produits locaux et de saison réduit les consommations d'énergie liées aux transports. Les productions agricoles de qualité, moins intensives, qui respectent les saisonnalités, sont aussi moins « gourmandes » en eau et énergie (pas d'irrigation ou de serres chauffées). Elles valorisent par ailleurs les prairies agricoles par le pâturage. Ces éléments témoignent de l'impact positif sur les émissions de GES (moins consommation d'énergie et stockage de carbone dans les sols), mais aussi sur la biodiversité et la préservation de la ressource en eau. L'agriculture biologique permet par ailleurs une amélioration certaine de la qualité de l'air (aucun produit chimique utilisé).

| | | | | |
|---|---|---|--------------------------------------|-------------------|
| AE2.1 | Elaborer l'état des lieux et construire une stratégie et un plan d'actions | | | |
|  | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom | Chambre d'Agriculture, Etat, CD14, ADEME, Région... | 60 000 € | 2019/2021 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <i>Détail de l'action, précisions :</i> | | | |
| Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets | | | | |

| |
|--|
| <p>alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.</p> <p>Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire. Les PAT répondent à 3 dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ; • une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, consommation de produits de saison, valorisation d'un nouveau mode de production agro-écologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire; • une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine. |
|--|

| | | | |
|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| AE2.2 Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PAT | | | |
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Intercom, partenaires | à définir | | 2022/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <i>Détail de l'action, précisions :</i> fonction du programme adopté | | | |

| | | | |
|---|--|--------------------------------------|-------------------|
| AE2.3 Accompagner les démarches de circuits courts et créer des conditions favorables à leur développement | | | |
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Intercom, communes | Circuits courts à Vire, AMAP à Vire, l'association « Le tour du Bocal » à Souleuvre-en-Bocage... | | 2020/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <i>Détail de l'action, précisions :</i> Les communes et l'Intercom peuvent communiquer sur ces initiatives pour mieux les faire connaître auprès du grand public. Elles peuvent aussi mettre à disposition des locaux adaptés pour leurs activités, par exemple. | | | |

| | | | |
|---|--|--------------------------------------|-------------------|
| AE2.4 Intégrer des produits locaux dans les menus de la restauration scolaire | | | |
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| communes | Conseil départemental, Région, Association Bio Normandie, Chambre d'Agriculture... | | 2019/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%) • Part de produits locaux dans la restauration collective publique (%) | | | |
| <i>Détail de l'action, précisions :</i> l'article 11 de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation | | | |

| |
|---|
| <p>saine et durable, promulguée le 1er novembre 2018, impose à la restauration collective publique de servir, d'ici à 2022, au moins 50 % de produits durables ou de labels de qualité, avec un minimum de 20 % de produits bio. la liste des produits entrant dans le quota inclut entre autres la production des fermes en conversion à l'agriculture biologique, les labels rouges, les AOP, les IGP, les spécialités traditionnelles garanties, les écolabels, les mentions valorisantes : « montagne », « fermier », « produit de la ferme », « produit de montagne », « produits pays » en Outre-mer, ainsi que la mention « issu d'une exploitation de haute valeur environnementale ».</p> <p>Les produits locaux sont également des cibles, produits dans un rayon de 80 km autour des sites de restauration.</p> <p>Cette mesure vise à accélérer l'introduction de ces produits dans les restaurants scolaire par le biais d'une commande publique responsable.</p> <p>Pour faciliter ces démarches, le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture ont développé l'outil Agrilocal. Il concentre l'offre et la demande en produits locaux et mets ainsi en relation producteurs et collectivités locales. La Chambre d'Agriculture apporte une aide à la rédaction des cahiers des charges des marchés publics, pour tenir compte de l'offre locale et permettre aux agriculteurs d'y répondre.</p> |
|---|

AE3/ Soutenir l'exploitation et l'entretien durable des forêts, des espaces boisés et du bocage

Incidences :    

Le bois énergie est une énergie considérée comme neutre vis-à-vis du carbone uniquement si les ressources dont sont issues le bois sont gérées durablement. Le CO2 émis lors de la combustion est alors compensé par le CO2 capté simultanément par les arbres en croissance, et leur système racinaire. Pour que le bois énergie soit considéré comme une énergie renouvelable, il est alors indispensable que les volumes extraits de la forêt et du bocage ne dépassent pas les volumes d'accroissement annuel de production de bois par les arbres. Les actions de plantations de nouveaux arbres (ou les mesures encourageant la pousse naturelle) viennent soutenir cet accroissement annuel et conforter cette ressource d'énergie renouvelable. Par ailleurs, l'exploitation durable des boisements évite le pourrissement excessif des vieux sujets et limite le rejet naturel de GES à plus fort pouvoir de réchauffement global par la forêt. Cette action agit ainsi doublement sur les émissions de GES, tant sur l'accroissement du stock par la séquestration carbone, que par l'évitement d'émissions de GES.

Par ailleurs, il est préconisé d'exploiter le bois sous la forme de bois déchiqueté, où l'ensemble des branchages sont valorisés, sans distinction entre les gros et petits bois. En effet, lors de la production de bois bûche, les fines branches restent au sol et risquent d'être brûlées (malgré cette interdiction). La production de bois déchiqueté, en évitant ce phénomène, agit positivement sur la qualité de l'air. De plus, l'entretien des espaces et linéaires boisés limite les risques d'incendies. Bien qu'ils soient actuellement faibles sur le Calvados, ils pourraient croître suite au changement climatique. En luttant contre les incendies, la gestion durable des espaces boisés limite les émissions de polluants atmosphériques liés à une combustion non maîtrisée du bois (particules fines). Les espaces et linéaires boisés interviennent également directement dans l'amélioration de la qualité de l'air par barrière physique et fixation de la pollution atmosphérique (« filtrage de l'air »).

Enfin, cette action agit en faveur de l'adaptation au changement climatique dans la mesure où une gestion durable favorise la biodiversité et que les espaces et linéaires boisés contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau, de l'infiltration de l'eau dans les sols, et à la préservation des sols (lutte contre l'érosion, réduction du ruissellement, filtration et épuration de l'eau par le système racinaire et la vie biologique des sols...). Cette action de gestion durable vient éviter les « cultures forestières » mono-espèce qui seraient particulièrement propices au bois énergie (taillis à très courte rotation de saules ou culture de résineux à croissance rapide, par exemple), mais qui, à grande échelle, seraient très préjudiciable pour l'équilibre écologique. Une gestion durable des forêts et du bocage favorise par ailleurs la restitution au sol d'une partie des branchages déchiquetés, pour éviter l'appauvrissement des sols.

| AE3.1 Généraliser les animations locales en faveur de la plantation des haies. | | | | |
|---|--|-----------------------|-------------------------------|--|
| | maître d'ouvrage | partenaires | dépense prévisionnelle en TTC | calendrier |
| | communes | Conseil départemental | | 2019/2025 |
| | indicateurs | | | Objectifs |
|  | <ul style="list-style-type: none"> nombre de communes engagées dans une animation en faveur de la plantation des haies linéaire de bocage replanté par an | | | 25 km/an de haies replantées, en moyenne |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i></p> <p>Cela consiste à poursuivre les animations en place à Souleuvre-en-Bocage, Valdallière et Terres-de-Druance, et à mettre en place des animations supplémentaires sur les autres communes, en écoutant et en échangeant avec les agriculteurs, notamment les jeunes.</p> <p>Pour ces animations et la replantation des haies, les communes s'appuient sur le conseil départemental. Celui-</p> | | | |

| |
|---|
| <p>ci finance une partie de l'animation et de la plantation chez les agriculteurs et les privés, sous certaines conditions. Il encourage notamment une plantation d'espèces diversifiées, peu sensibles au changement climatique et alerte sur les espèces invasives. Une liste des espèces éligibles à leur programme d'aide à la plantation de haies est disponible sur leur site internet. Les communes peuvent également contribuer financièrement aux coûts de plantation chez les agriculteurs.</p> |
|---|

| AE3.2 Approvisionner les chaufferies bois du territoire (actuelles et futures) avec du bois local géré durablement. | | | |
|---|----------------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| communes | Bois Haienergie 14, Arbor & Sens | | 2019/2022 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • volume/tonnes de bois déchiqueté locaux consommés | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Cette mesure contribue à éviter le brûlage des petits bois de haies, grâce au déchiquetage des perches entières. La filière bois déchiqueté évite ainsi les émissions de particules fines liées à une combustion non maîtrisée des branchages. Différentes structures d'approvisionnement en bois énergie travaillent sur le territoire : BoisHaienergie 14 est une association d'agriculteurs qui vend aux collectivités et à d'autres fournisseurs du bois déchiqueté d'origine bocagère. Son périmètre d'action est le Calvados. Les agriculteurs adhérents s'appuient sur le matériel disponible avec les Cuma de Normandie (coupeur/abatteur, déchiqueteuse à grappin, camion souffleur) pour produire le bois déchiqueté. Le bois est soit stocké chez eux, soit stocké sur des plateformes spécifiques. Ce sont les agriculteurs qui livrent le bois aux collectivités. L'association anime la filière bois énergie en fonction des projets bois qui se développent sur le territoire, en mobilisant le nombre d'exploitants nécessaire à l'approvisionnement des projets en bois local. Pour garantir l'exploitation durable du bocage, Bois Haienergie 14 demande à ses adhérents de réaliser des plans de gestion des haies de leur exploitation. Quand le label sera officialisé, la structure recherchera la labellisation Bois Bocage Energie, qui assure la durabilité, la traçabilité et la transparence de la chaîne de production, dans une démarche d'amélioration des pratiques Arbor & Sens est une entreprises d'insertion qui gère une plate-forme de production, conditionnement et vente de bois énergie (bois bûche, granulés et bois déchiqueté). La plateforme est localisée à Vire Normandie. Le bois déchiqueté est produit à partir des travaux réalisés en forêt et d'entretien de certains milieux naturels. Valdallière achète son bois déchiqueté directement auprès de chaque exploitant agricole producteur. Elle sèche le bois déchiqueté sur une plateforme qui lui appartient, attenante à la chaudière bois du complexe sportif et socio-culturel.</p> | | | |

| AE3.3 Généraliser les études de gisement bois bocager sur tout le territoire de l'Intercom | | | |
|---|-----------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| communes, Intercom | Conseil départemental | | 2019/2025 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • nombre de communes couvertes par une étude de gisement bois énergie bocager | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> couvrir le territoire (17 communes)</p> | | | |

| AE3.4 Développer la plate-forme de stockage, conditionnement et commercialisation bois énergie | | | |
|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| Arbor & Sens | | | 2020/2024 |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> • quantité de bois énergie (bois déchiqueté, granulé et bois bûche) commercialisé | | | |

| |
|---|
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i></p> <p>Arbor & Sens prévoit un programme de développement qui consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en la construction d'un bâtiment écologique (bois et fibre) d'exposition et de commercialisation intégré dans un espace paysager naturel. En prolongement de l'activité bois énergie, ce « show-room » écologique comporterait un espace aménagé exposant les savoir-faire de l'entreprise d'insertion (aménagement d'espaces naturels en bois, passerelles, clôtures, pontons en bois, platelages, etc...). Echéance prévisionnelle : 2021 - en la mise en place d'un système de conditionnement automatique du bois de chauffage. Cela consisterait en l'acquisition d'un combiné de production de bois bûche supplémentaire avec conditionnement automatique. Echéance prévisionnelle : 2020 - au développement de la commercialisation du granulé sur le territoire avec distribution en libre-service, grâce à l'acquisition de distributeurs de granulés. Echéance prévisionnelle : 2020 - en l'implantation de 4 tunnels de stockage du bois. Echéance prévisionnelle : 2020 <p>Arbor & Sens souhaite également investir dans du matériel forestier (tracteur forestier avec grue, broyeur forestier, transpalette, camion avec grue forestière) pour permettre le développement des chantiers d'exploitation forestière. Echéance prévisionnelle : 2021/2024</p> |
|---|

AE4/ Préserver la biodiversité dans les zones urbanisées

Incidences :  

La biodiversité est gage de résilience au changement climatique. Le verdissement des villes agit plus particulièrement en luttant contre les îlots de chaleur et en améliorant la qualité de l'air. Action renforcée par la réduction de l'utilisation des produits chimiques.

| AE4.1 Mettre en place des actions de préservation de la biodiversité | | | |
|---|---------------------------|-------------------------------|------------|
| maître d'ouvrage | partenaires | dépense prévisionnelle en TTC | calendrier |
| communes, associations, CCAS... | CREPAN, Caen Pieds de mur | | 2020/2025 |
| indicateurs | | | Objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> • nombre d'opérations réalisées | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i></p> <p>Cette mesure consiste à verdir la ville et les bourgs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer des réservoirs de biodiversité (jachères urbaines, vergers...) - mettre en place des ruches et des habitats à insectes spécifiques - verdissement des pieds de murs <p>...</p> <p>Verdir la ville favorise la biodiversité mais contribue également à une adaptation au changement climatique, grâce à l'effet « fraîcheur » de la végétation. La végétation, grâce à l'évapotranspiration et la présence d'ombre, réduit la sensation de chaleur en période de canicule.</p> | | | |

| AE4.2 Gérer les espaces verts de manière éco-responsable et qui favorise le lien social | | | |
|--|----------------|-------------------------------|------------|
| maître d'ouvrage | partenaires | dépense prévisionnelle en TTC | calendrier |
| communes | FREDON, CREPAN | | 2019/2025 |
| indicateurs | | | Objectifs |
| <ul style="list-style-type: none"> • nombre de communes ayant signé la charte de la FREDON • nombre de communes ayant atteint le "niveau 3" | | | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i></p> <p>La gestion éco-responsable des espaces verts consiste en leur gestion différenciée (réduire le nombre de passage de coupe et d'entretien sur certains espaces moins fréquentés, pour permettre à la végétation d'effectuer des cycles complets de reproduction). Une réflexion particulière doit être menée sur les cimetières, espaces sur lesquels l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires ne s'applique pas encore.</p> <p>Les communes et l'Intercom peuvent aussi :</p> | | | |

| |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - limiter la demande en eau et en énergie nécessaire à leur fleurissement (adaptation des espèces choisies, gestion de l'arrosage et de la fertilisation...). - Gérer de manière économe l'arrosage des espaces verts et limiter leur fertilisation - Planter des arbres fruitiers et mettre en place des jardins/jardinières potagères publiques ou partagées - ... <p>La FREDON est une association qui accompagne les collectivités dans ces démarches. Une charte à 3 niveaux permet aux communes de mettre en place ces actions progressivement. L'atteinte du niveau 3 correspondant au « zéro phyto ».</p> |
|--|

AE5/ Garantir le respect des espaces naturels et de la biodiversité et œuvrer pour l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau

Incidence : 

La restauration de l'écoulement de l'eau est importante pour la préservation de la vie aquatique dans un contexte de changement climatique, car elle permet de lutter efficacement contre l'augmentation de la température de l'eau, permet une meilleure oxygénation de l'eau et limite la prolifération des algues. Cette action contribue ainsi à réduire la vulnérabilité des cours d'eau et leur écosystème au changement climatique. Indirectement, elle préserve la qualité des ressources d'eau potable du territoire.

Par ailleurs, le changement climatique est rapide et malmène un certain nombre d'espèces qui n'ont pas le temps de s'adapter aux nouvelles conditions. Leur biotope s'en trouve perturbé, ainsi que leurs ressources alimentaires. Les espèces s'en trouvent fragilisées. La préservation des espaces naturels et des corridors écologiques, qui permettent aux espèces de migrer d'un espace à un autre, est essentielle pour préserver la biodiversité.

La biodiversité permet l'équilibre éco-systémique. La disparition d'un certain nombre d'espèces localement laisse la place au développement d'espèces exogènes (moindre pression de prédation ou niche écologique devenue vide). C'est en partie ce qui se passe avec le moustique tigre, qui se développe du fait du changement climatique, mais également parce qu'il trouve peu de prédateurs.

| | | | | |
|--------------|---|---|--------------------------------------|-------------------|
| AE5.1 | Etudier et élaborer un plan d'actions pour la trame verte et bleue (TVB) | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom | Région (lauréat appel à projet), Europe | 76 520 € | 2019/2021 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> L'Intercom de la Vire au Noireau est lauréate de l'appel à projets de la Région Normandie « Stratégie Trame Verte et Bleue. Les objectifs de cette étude sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • répondre aux enjeux environnementaux locaux en lien avec des intérêts régionaux • doter le SCoT en révision d'une portée opérationnelle et intégrer des actions isolées dans une stratégie TVB • fédérer les acteurs d'un territoire nouveau • harmoniser la connaissance et disposer d'un outil unique et dynamique à travers une approche pédagogique. | | | |

| | | | | |
|--------------|--|---------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| AE5.2 | Investir en faveur de la restauration de la TVB | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Intercom, communes | Région, AESN, département | | 2021/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Mise en œuvre du plan d'actions qui sera définie suite à l'étude TVB (action AE5.1).</p> | | | |

| | | | | |
|--------------|---|--|--------------------------------------|-------------------|
| AE5.3 | Animer des groupes d'agriculteurs pour sensibiliser et échanger sur des pratiques éco-responsables sur l'ensemble du territoire intercommunal | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | Chambre d'Agriculture, | CPIE Collines Normandes, FR CIVAM, AESN, DDTM... | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • nombre d'agriculteurs sensibilisés | | | |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> La Chambre d'agriculture conseille les agriculteurs pour adapter leurs pratiques culturales et d'élevage au changement climatique et limiter leur impact sur l'environnement. Sur les bassins Natura 2000, une animation est engagée spécifiquement : les agriculteurs bénéficient d'un accompagnement individuel et d'animations collectives pour la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), par des expertises et le suivi des pratiques.</p> | | | |

| | | | | |
|--------------|---|---------------------|--------------------------------------|-------------------|
| AE5.4 | Accompagner les luttes collectives contre le frelon asiatique et les nuisibles aquatiques | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | communes, Intercom | FREDON, Département | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • nombre de nids détruits • nombre de témoins de capture | | | |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Un plan de lutte collective contre les rongeurs aquatiques est spécifiquement développé, par la FREDON, dans le cadre de l'arrêté interministériel du 6 avril 2007 et des arrêtés préfectoraux de lutte obligatoire. Un plan d'action contre le frelon asiatique est mis en place dans le Calvados afin de protéger l'apiculture, la population et la biodiversité. La destruction des nids secondaires sera à la charge des communes qui pourront bénéficier de 30% de subvention du Conseil départemental.</p> | | | |

| | | | | |
|--------------|--|--------------------|--------------------------------------|-------------------|
| AE5.5 | Conduire des diagnostics d'érosion/ruissellement | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
| | communes, Intercom, CPIE | CPIE, AESN | | 2019/2025 |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |
| | <ul style="list-style-type: none"> • nombre de diagnostics réalisés | | | |
| | <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Une étude est en cours sur Valdallière, portée par le CPIE des Collines normandes. Ce type d'étude pourrait être étendu à d'autres bassins versants du territoire présentant des sensibilités.</p> | | | |

| | | | | |
|---|---|--|--------------------------------------|---|
| AE5.6 | conduire des programmes d'entretien et de restauration des cours d'eau, dont la restauration de la continuité écologique | | | |
| | <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> |
|  | Intercom | AESN, CATER, entente CA Flers et CC Domfront/Tinchebray, CPIE (diagnostic) | | 2019/2025 (Vire Amont, Noireau, Souleuvre) 2021/2025 (Druance) |
| | <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> |

| |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • linéaire de cours d'eau restauré • montants investis |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les programmes d'entretien et de restauration des cours d'eau sur la Vire Amont et le Noireau - Mettre en place des programmes d'entretien et de restauration des cours d'eau sur la Souleuvre et la Druance (bassins Natura 2000) <p>La restauration de la continuité écologique des cours d'eau est une des conditions pour atteindre le bon état des eaux d'ici à 2015 et protéger la biodiversité. Elle vise à rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le bon l'écoulement des sédiments par l'enlèvement des embâcles et la suppression des ouvrages les plus problématiques. La réussite de ces programmes suppose de mobiliser dans leur ensemble les maitres d'ouvrage pour entreprendre les actions de restauration, à l'échelle de bassins versants.</p> |

| AE5.7 Faire un suivi d'espèces sur les bassins Natura 2000 de la Druance et la Souleuvre | | | | |
|--|---------------------------|--------------------------------------|-------------------|--|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> | |
| CPIE/ Fédé de pêche/Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN) | Agence de l'Eau, Intercom | | 2019/2025 | |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> | |
| <p><i>Détail de l'action, précisions :</i></p> <p>Le suivi d'espèce concerne notamment 4 espèces d'intérêt européen : l'écrevisse à pattes blanches, la lamproie de Planer, le saumon atlantique et le chabot.</p> | | | | |

| AE5.8 Obtenir et conserver la labellisation « Site rivières sauvages » pour la Souleuvre | | | | |
|---|--------------------|--------------------------------------|-------------------|--|
| <i>maître d'ouvrage</i> | <i>partenaires</i> | <i>dépense prévisionnelle en TTC</i> | <i>calendrier</i> | |
| Intercom | CPIE | 10 560€ (année 1) puis 2400 €/an | 2019/2022 | |
| <i>indicateurs</i> | | | <i>Objectifs</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Obtention du label <p><i>Détail de l'action, précisions :</i></p> <p>Le Label « site rivières sauvages » a comme principal objectif d'être un outil au service des gestionnaires des milieux aquatiques d'eau courante pour améliorer la protection et la conservation des rivières qui présentent un bon fonctionnement écologique. Il intègre les notions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Qualité de l'état de préservation de l'écosystème ; ○ Reconnaissance et récompense des acteurs sur les territoires pour la gestion exemplaire de la rivière. ○ Protection renforcée, au-delà des objectifs réglementaires issus de la Directive Cadre sur l'Eau, (Atteinte du « bon état », Classements...etc) ○ Volonté collective, partagée dans l'action de préservation (gouvernance). ○ Valeur économique forte de la rivière (services écosystémiques, attrait du territoire) ○ Valorisation du territoire au sein d'un réseau <p>Il doit donc servir à développer à la fois une marque de reconnaissance auprès du public (qualité environnementale), une distinction pour les gestionnaires (Pêcheurs, Parc naturel, etc.) et une valorisation collective d'un territoire d'exception.</p> <p>C'est un label français, qui est en cours de traduction et d'extension au niveau européen.</p> | | | | |

Suivi et évaluation

1. Estimation budgétaire

Globalement, toutes les sous-actions du plan programme occasionneront des dépenses pour la structure qui les portera. Seule une estimation du coût des sous-actions conduites par l'Intercom de la Vire au Noireau est présentée.

En supposant que toutes les actions prévisionnelles soient réalisées sur l'ensemble de la période 2020/2025, le reste à charge pour l'Intercom de la Vire au Noireau (coût total, moins les subventions prévisionnelles sur lesquelles pourraient compter l'Intercom) est estimé à un peu moins de 3 000 000 d'€ sur la période 2020/2025 (coût en TTC), soit environ 500 000 €/an de dépenses nettes.

En contrepartie, certaines de ces actions permettront de réaliser des économies d'énergie, dont il résultera une baisse de la facture énergétique. Le programme d'action, grâce à ces investissements, est également source d'emplois locaux et de dynamique économique pour le territoire. Une estimation globale du gain financier du scénario de transition énergétique a été réalisée dans le cahier n° 3 (stratégie).

2. Indicateurs de suivi et évaluation pour une amélioration continue du plan

Le plan d'actions est évolutif, avec une révision prévue au bout de 3 ans pour le mettre à jour des nouveaux projets, d'éventuelles actions abandonnées, ou des partenaires identifiés. Cette révision à 3 ans (en 2022) sera également le temps d'une évaluation à mi-parcours du plan programme.

Pour cela, des indicateurs de suivi et d'évaluation ont été définis.

Le suivi du plan programme consiste, pour chaque sous-action :

- à établir si elles ont bien été réalisées ou non
- à décrire le niveau de réalisation en donnant les résultats effectifs (par année ou sur la période) correspondant aux indicateurs identifiés.

L'évaluation consiste à comparer les résultats obtenus avec les objectifs, et de comprendre pourquoi ceux-ci n'ont pas été atteints le cas échéant.

Le PCAET suit ainsi une démarche PDCA (« Plan Do Check Act »), appelée également « Roue de Deming », d'amélioration continue. Le suivi et l'évaluation servent à ajuster le plan programme et à le modifier si nécessaire pour adapter les actions et leur mise en œuvre, dans le souci d'une meilleure efficacité.



Analyse du plan d'actions au regard de la stratégie

1. Organisation du plan d'actions au regard des axes stratégiques

Le programme d'actions se compose de 36 actions, définies par 137 sous-actions. Elles s'articulent avec les axes stratégiques, comme indiqué page suivante.

2. Les actions emblématiques

14 sous-actions sont identifiées comme « phare ». Elles incarnent les principales orientations du PCAET :

COMMUNICATION

- Sensibiliser les scolaires aux enjeux climat-air-énergie et à l'éco-citoyenneté
- Informer et conseiller les habitants sur le potentiel solaire de leur habitation, grâce à la mise à disposition d'un cadastre solaire et d'un accompagnement personnalisé

DECHETS

- Etudier la structuration de la compétence déchets/déchèteries

HABITAT

- Déployer une animation territoriale de l'Espace Info Energie
- Lutter contre la précarité énergétique

BATIMENTS PUBLICS

- Réaliser des travaux de rénovation et d'amélioration thermique
- Construire des chaufferies bois énergie

MOBILITE

- Etudier la prise de compétence mobilité et réaliser un plan global de mobilité / schéma directeur des déplacements
- Poursuivre et développer des systèmes d'autopartage de véhicules électriques
- Développer « Solidarité Transport »

AGRICULTURE/ENVIRONNEMENT

- Réaliser une unité de méthanisation territoriale avec injection du biométhane dans le réseau de distribution gaz à Vire Normandie
- Projet Alimentaire Territorial : élaborer l'état des lieux et construire une stratégie et un plan d'actions
- Généraliser les animations locales en faveur de la plantation des haies.
- Conduire des programmes d'entretien et de restauration des cours d'eau, dont la restauration de la continuité écologique

| <i>Liens entre les actions et les axes stratégiques</i> | | 1. Améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti privé et public | 2. Renforcer les démarches éco-responsables de la collectivité et faire des communes des colibris de la transition énergétique | 3. Lutter contre l'isolement et la marginalisation des populations | 4. Organiser la mobilité durable sur le territoire [...] | 5. Préserver le potentiel agricole du territoire [...] | 6. S'appuyer sur le monde agricole, acteur clé de la transition écologique du territoire [...] | 7. Préserver et développer la trame verte et bleue [...] | 8. Gagner en autonomie énergétique en valorisant les ressources locales | 9. S'appuyer sur l'économie circulaire pour maintenir et augmenter les richesses du territoire |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|---|--|
| P1 | Mettre en œuvre et financer le PCAET | X | X | X | X | X | X | X | X | |
| P2 | Planifier l'urbanisation et limiter l'étalement urbain | | | X | X | X | X | | | |
| P3 | Prendre en compte les enjeux climat-air-énergie dans la politique d'urbanisme et d'aménagement | | | X | X | X | X | | | |
| C1 | Affirmer l'engagement du territoire dans la transition énergétique | X | X | X | X | X | X | X | X | |
| C2 | Informier et sensibiliser le grand public sur l'énergie et le climat | X | X | | X | X | X | X | X | |
| C3 | Favoriser et accompagner le changement des comportements, pour plus de sobriété et une consommation écoresponsable | X | | X | | X | X | X | X | |
| C4 | Etre exemplaire en matière d'éco-responsabilité | | X | | | | | | | |
| D1 | Mettre en œuvre une politique de prévention des déchets | | | | | | | | X | |
| D2 | Améliorer l'efficacité de la collecte et du tri | | | | | | | X | X | |
| D3 | Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets | | | | | | | X | X | |
| H1 | Planifier la politique de l'habitat | X | | | | | | | | |
| H2 | Construire et rénover des logements sains | X | | X | | | | | X | |
| H3 | Animer et accompagner une rénovation énergétique performante de l'habitat, pour des rénovations qui soient BBC compatibles | X | | X | | | | | | |
| B1 | améliorer la connaissance et la gestion des consommations d'énergie et d'eau | X | X | | | | | | | |
| B2 | Rénover les bâtiments les plus énergivores de manière performante en systématisant l'étude de scénarios de rénovation "BBC" et "BBC compatibles" | X | X | | | | | | | |
| B3 | limiter l'impact GES des bâtiments publics et améliorer la qualité de l'air intérieur | | X | | | | | X | | |
| B4 | Augmenter la part d'énergies renouvelables dans les | | X | | | | | X | | |

Plan Climat Air Energie Territorial de l'Intercom de la Vire au Noireau – Plan d'actions

| | | | | | | | | | |
|-----|--|--|---|---|---|---|---|---|---|
| | bâtiments publics | | | | | | | | |
| R1 | Optimiser l'éclairage public | | X | | | | | | |
| R2 | Economiser l'eau et optimiser l'efficacité énergétique des installations d'eau potable et d'assainissement | | X | | | X | | X | |
| R3 | Valoriser les installations de gestion de l'eau par de la production d'énergie renouvelable | | | | | | | | X |
| R4 | Organiser la prospective d'investissement sur les réseaux | | | | | | | | X |
| R5 | Optimiser et densifier les réseaux publics de distribution de chaleur | | | | | | | | X |
| M1 | Organiser les mobilités sur le territoire | | | X | X | | | | |
| M2 | Accompagner l'intermodalité et les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle sur le territoire | | | X | X | | | | |
| M3 | Promouvoir la mobilité durable en interne | | X | | X | | | | |
| M4 | Réguler le trafic, réduire la vitesse et aménager l'espace public pour limiter l'usage de la voiture individuelle et encourager une circulation piétonne et cyclable en toute sécurité | | | | X | | | | |
| M5 | Limiter les besoins de mobilité | | X | X | | X | | | |
| M6 | Favoriser l'électromobilité et les carburants alternatifs | | X | | X | | | | X |
| E1 | Maintenir un tissu commercial dynamique à moindre impact énergie/climat dans les centres-villes et les centres-bourgs | | | X | | X | | | |
| E2 | Accompagner l'innovation pour réduire l'impact environnemental des industries | | | | X | | | X | X |
| E3 | Engager les entreprises dans la production et l'utilisation d'énergies renouvelables | | | | | | | X | X |
| AE1 | Produire et consommer localement des énergies renouvelables en milieu rural | | | | | | X | X | |
| AE2 | Elaborer et mettre en œuvre un projet alimentaire territorial (PAT) | | X | | | X | X | | X |
| AE3 | Soutenir l'exploitation et l'entretien durable des forêts, des espaces boisés et du bocage | | | | | | | X | X |
| AE4 | Préserver la biodiversité dans les zones urbanisées | | | | | | | X | |
| AE5 | Garantir le respect des espaces naturels et de la biodiversité et œuvrer pour l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau | | | | | X | | X | |

Annexes

1. Liste des principales abréviations utilisées dans le PCAET

| | |
|-----------|--|
| ADEME | agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie |
| AEP | adduction en eau potable |
| AESN | Agence de l'Eau Seine-Normandie |
| AMAP | association pour le maintien d'une agriculture paysanne |
| AMO | assistance à maîtrise d'ouvrage |
| ANAH | Agence nationale de l'habitat |
| AOC | appellation d'origine contrôlée |
| APB | Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope |
| ARA | auto-réhabilitation accompagnée |
| ARPE | association régionale pour la promotion de l'écoconstruction |
| ARS | agence régionale de santé |
| ASE | Aide de Solidarité Ecologique |
| BBC | bâtiment Basse Consommation |
| BEPOS | Bâtiment à énergie positive |
| BLC | bande ligno cellulosique |
| BT | réseau basse tension |
| C | carbone |
| CA14 | Chambre d'Agriculture du Calvados |
| CA Fliers | Communauté d'Agglomération de Fliers |
| CAUE | conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement |
| CCAS | centre communal d'action sociale |
| CCI | chambre de commerce et d'industrie |
| CCNUCC | Convention cadre des nations unies contre le changement climatique |
| CDC | communauté de communes |
| CEE | certificats d'économie d'énergie |
| CEN | Conservatoire des Espaces Naturels |
| CEP | Conseil en Energie Partagé |
| CERC | Cellule Economique Régionale de la Construction en Normandie |
| CET | centre d'enfouissement technique |
| CH4 | méthane |
| CIER | centre d'initiation aux énergies renouvelables |
| CIPAN | couverts intermédiaires pièges à nitrates |
| CITE | Crédit d'Impôt Transition Energétique |
| CMA | Chambre des métiers et de l'artisanat |
| CO | monoxyde de carbone |
| CO2 | dioxyde de carbone |

Plan Climat Air Energie Territorial de l'Intercom de la Vire au Noireau – Plan d'actions

| | |
|---------|--|
| CODEC | Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire |
| COP | conférence des parties (dans le cadre des engagements internationaux de lutte contre le changement climatique) / ou coefficient de performance des pompe à chaleur |
| Cotech | comité technique |
| COVnm | Composés Organiques Volatils (dans les conditions normées) |
| CPI | câbles papier imprégné |
| CPIE | centre permanent d'initiatives pour l'environnement |
| CREC | Comité Régional d'Economie Circulaire |
| CREPAN | Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie |
| CRESS | Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire |
| CRPF | centre régional de la propriété forestière |
| CSR | combustibles solides de récupération |
| CUMA | Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun |
| DCE | Directive Cadre sur l'Eau |
| DDPP | Direction départementale de la protection des populations |
| DDTM | direction départementale des territoires et de la mer |
| DEEE | déchets d'équipements électriques et électroniques |
| DRDJSCS | direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale |
| DREAL | direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement |
| ECS | eau chaude sanitaire |
| EES | Evaluation environnementale stratégique |
| EGS | systèmes géothermiques stimulés |
| EH | équivalent habitant. Unité de mesure pour dimensionner les stations d'épuration |
| EHPAD | établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes |
| EIE | espace info énergie |
| EMD | Enquête Ménage Déplacement |
| EnR | énergie renouvelable |
| ENS | Espaces naturels sensibles |
| EPCI | établissement public de coopération intercommunale |
| EPN | espace public numérique |
| EQF | équivalent fioul |
| ESS | Economie Sociale et Solidaire |
| ETP | équivalent temps plein |
| FREDON | Organisme à Vocation Sanitaire dans le domaine du végétal |
| GAEC | Groupement agricole d'exploitation en commun |
| GES | gaz à effet de serre |
| GIEC | groupement intergouvernemental d'experts sur le climat |
| GNV | gaz naturel véhicule |
| GO | garantie d'origine |
| GRDF | service de distribution de gaz |
| GRT | service de transport de gaz |

Plan Climat Air Energie Territorial de l'Intercom de la Vire au Noireau – Plan d'actions

| | |
|--------|---|
| GWh | Giga Watt heure. 1GWh = 1000 MWh (MégaWatt heure) = 1 000 000 kWh (kilo Watt heure) |
| H2 | hydrogène |
| ha | hectare |
| hab | habitants |
| HAP | hydrocarbures aromatiques polycycliques |
| HFC | Halocarbures |
| HQE | Haute qualité environnementale |
| HTA | réseau moyenne/haute tension |
| IGP | indication géographique protégée |
| ITE | isolation thermique extérieure |
| ITI | isolation thermique intérieure |
| IOTA | Installations, Ouvrages, Travaux et Activités |
| IVN | Intercom de la Vire au Noireau |
| kWc | kiloWatt crête : puissance nominale des installations solaire |
| MAP | mètre cube apparent plaquette |
| MOS | mode d'occupation des sols |
| MSAP | Maison de Service Aux Populations |
| N2O | protoxyde d'azote |
| NH3 | ammoniac |
| Nox | oxydes d'azote |
| O3 | ozone |
| OAP | Orientations d'Aménagement et de Programmation |
| OMA | Ordures Ménagères et Assimilées |
| Omr | ordures ménagères résiduelles |
| ONF | office national des forêts |
| OPAH | opération programmée d'amélioration de l'habitat |
| ORECAN | observatoire régional énergie climat air de Normandie |
| PAC | politique agricole commune |
| PAC | pompe à chaleur |
| PADD | projet d'aménagement et de développement durable |
| PAT | Commission Prospective et Animation Territoriale |
| PAT | projet alimentaire territorial |
| PBI | Pré-Bocage Intercom |
| PCAET | Plan Climat air énergie territorial |
| PCI | pouvoir calorifique inférieur |
| PDE | plan de déplacement entreprises |
| PDM | plan de mobilité |
| PDU | Plan déplacement urbain |
| PEC | paquet énergie climat |
| PGM | Plan Global de Mobilité |

Plan Climat Air Energie Territorial de l'Intercom de la Vire au Noireau – Plan d'actions

| | |
|---------------------|--|
| PIB | production intérieure brute |
| PLH | Programme local de l'habitat |
| PLP | Programme local de prévention |
| PLPDMA | Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés |
| PLU | Plan local de l'urbanisme |
| PLUI | Plan local de l'urbanisme intercommunal |
| PM10 et PM2.5 | poussières et particules fines < 10 ou <2.5 microns |
| POPAC | programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés |
| PPA | plan de protection de l'atmosphère ou Partenaires publics associés |
| PPE | Programmation pluriannuelle de l'énergie |
| PPI | programmes pluriannuels d'investissements |
| PPPI | Parc Privé Potentiellement Indigne |
| PPRCE | Programme pluriannuel de restauration de la continuité écologique |
| PPRE | Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau |
| PPRN/PPRM/PPRT/PPRI | plan de prévention des risques naturels/miniers/technologiques/inondation |
| PREPA | plan d'action national de réduction des émissions de polluants atmosphériques |
| PRG | pouvoir de réchauffement global |
| PRPGD | Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets |
| PRQA | Plan régional de la qualité de l'air |
| PSLA | pôle de santé local et ambulatoire |
| PV | photovoltaïque |
| QAI | qualité de l'air intérieur |
| RAM | Relais Assistants Maternels |
| RCP | Representative Concentration Pathway / scénario de forçage radiatif |
| RDS | règlement sanitaire départemental |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques |
| RGA | Recensement Général Agricole |
| RGE | reconnu garant de l'environnement |
| RNU | règlement national d'urbanisme. |
| RT | réglementation thermique |
| RTE | Réseau de transport électrique |
| SAFER | société d'aménagement foncier et d'établissement rural |
| SAU | surface agricole utile |
| SCoT | Schéma de cohérence territoriale |
| SDGEP | Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales |
| SDI | Schéma Directeur des Investissements |
| SDIS | service départemental d'incendie et de secours |
| SEROC | syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers de la région ouest calvados |
| SETBA | secteur d'entraînement à très basse altitude |
| SHON | surface hors-œuvre nette |
| SIAEP | syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable |

Plan Climat Air Energie Territorial de l'Intercom de la Vire au Noireau – Plan d'actions

| | |
|-------------------|--|
| SIC | sites écologiques d'importance communautaire |
| SMPE SB-PB-VO | Syndicat Mixte de Production d'Eau Sud Bessin – Pré-Bocage-Vallée de l'Orne |
| SNBC | Stratégie nationale bas-carbone |
| SO2 | dioxyde de soufre |
| SPANC | service public sur l'assainissement non collectif |
| SPR | sites patrimoniaux remarquables |
| SRADDET | Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires |
| SRCAE | schéma régional climat air énergie |
| SRCE | schéma régionale des continuités écologiques |
| SRE | schéma régional éolien |
| STEP | station d'épuration / stations de transfert d'énergie par pompage |
| t | tonne |
| teq CO2 /kteq CO2 | tonne équivalent CO2 / kilo tonne équivalent CO2 (= 1000 teq CO2) |
| TGAP | taxe générale sur les activités polluantes |
| THPE | très haute performance énergétique |
| THT | réseau très haute tension |
| TMB | tri mécano-biologique |
| TPE / PME | très petites entreprises / moyennes entreprises |
| UCIA | Union des commerçants, industriels et artisans |
| VAE | vélo à assistance électrique |
| ZA | zone d'activité |
| ZAC | zone d'aménagement concertée |
| ZDE | zone de développement de l'éolien |
| ZDE | zone de développement de l'éolien |
| ZDZG | Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage |
| ZNIEFF | Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique |
| ZPS | Zones de Protection Spéciale |
| ZSC | Zones Spéciales de Conservation |

2. Synthèse du programme d'actions